MARCQ-EN-BARŒUL

UN ART DE VIVRE

Note de synthèse du Budget Primitif 2024 de la Ville de Marcq-en-Baroeul



TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE **3**
INTRODUCTION **5**
LE BUDGET PRIMITIF CONSOLIDÉ 2024 ..... **7**
LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE **8**
1 SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL **9**
1.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT **10**
CHAPITRE 70 : LES PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES 11
CHAPITRE 73 : LES IMPOTS ET TAXES DIVERSES 11
ATTRIBUTION DE COMPENSATION ET DOTATION METROPOLITAINE 12
DROITS DE MUTATION A TITRE ONEREUX (DMTO) 13
LE FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RECETTES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) 14
LES AUTRES TAXES 14
CHAPITRE 74 : DOTATIONS ET PARTICIPATIONS 15
CHAPITRE 75 : LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE 17
CHAPITRE 013 : ATTENUATION DES CHARGES 17
1.2 LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE **18**
CHAPITRE 011 : LES CHARGES A CARACTERE GENERAL 19
CHAPITRE 012 : LES CHARGES DE PERSONNEL 19
CHAPITRE 014 : LES ATTENUATIONS DE PRODUITS 21
CHAPITRE 65 : LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE 21
CHAPITRE 66 : LES CHARGES FINANCIERES 22
REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR GRANDE FONCTION OU PAR CATEGORIE 22
2 SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL **23**
COMMENT FINANCE-T-ON LES INVESTISSEMENTS ? 23
LE FINANCEMENT D'EQUILIBRE 24
LA DETTE 26
COMMENT SE REPARTISSENT LES DEPENSES D'EQUIPEMENT ? 27
LE BUDGET ANNEXE « HIPPODROME ET ACTIVITÉS DIVERSES » **30**
LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE **32**
L'ANIMAL EN VILLE **33**
LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE **34**
LA TRANQUILLITÉ ET LA SÉCURITÉ URBAINES **35**
UNE POLITIQUE SPORTIVE DIVERSIFIÉE VISANT À LA PROMOTION ET AU DÉVELOPPEMENT DU SPORT ET DE LA SANTÉ **36**
DES ACTIONS POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES **37**
L'ÉDUCATION DE NOS ENFANTS **39**
LE DYNAMISME ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI **40**
UNE DYNAMIQUE ARTISTIQUE ET CULTURELLE AU PLUS PRÈS DES MARCQUOIS **40**
ÉVÈNEMENTIEL – ANIMATION - RELATIONS INTERNATIONALES **41**
LES SOLIDARITÉS **42**
LES SERVICES À LA POPULATION (AMS) **43**
LE CADRE DE VIE ET LA QUALITÉ URBAINE DE LA VILLE **44**
LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES **46**
LA POLITIQUE DE LA VILLE **46**
LE NUMÉRIQUE **48**

PRÉAMBULE

Le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 28 novembre 2023, a permis de présenter :

- L'environnement financier et réglementaire dans lequel se place le projet de budget avec le projet de la loi de finances 2024.
- La rétrospective des principaux indicateurs financiers de la Ville.
- Le cadrage général du budget 2024.

Ainsi, tout en réaffirmant l'objectif permanent de ne remettre aucunement en cause ni la qualité des services proposés à la population marcquoise, ni son soutien au milieu associatif, aux commerçants et aux artisans, il est affirmé la volonté de poursuivre les investissements et de stabiliser la fiscalité.

INTRODUCTION

Aujourd'hui, nous savons que l'avenir est rempli d'incertitudes d'une ampleur jamais vue dans les temps récents, d'ordre géopolitique, sanitaire, alimentaire, économique (énergies, inflation, taux d'intérêt), de politique intérieure.

D'ores et déjà on anticipe des chocs sur les communautés locales : hausse des coûts/prix, effets sur les salaires, taux des emprunts, marché immobilier et impact sur les DMTO, aides sociales, etc.

L'équation des finances locales s'en trouve compliquée face à trois enjeux généraux bien identifiés : une refonte d'ensemble visant à apporter clarification, simplification et souplesse ; maîtriser les dépenses publiques et l'endettement, alors que l'Etat réfléchit à de nouvelles modalités d'encadrement ; financer les projets relatifs au changement climatique et au développement durable.

Au cours de notre préparation budgétaire 2024, la Ville de Marcq-en-Barœul a regardé en face la conjoncture énoncée, qui n'est pas favorable aux collectivités, et la rupture avec le passé pour y faire face.

Malgré un contexte difficile marqué par des recettes atones et une augmentation des dépenses due à l'inflation, le budget a été élaboré avec deux enjeux :

- D'une part, maintenir un haut niveau de service public pour les Marcquoises et les Marcquois, notamment à travers les dispositifs de solidarité et d'investissement pour toutes les générations et dans de nombreux domaines dont, la culture, la famille, les sports, l'enseignement…
- D'autre part, accélérer la transition écologique afin de lutter contre le réchauffement climatique. Cette posture est dorénavant intégrée quotidiennement dans les services.

Le budget 2024 permet aussi à la Ville de soutenir son CCAS pour financer les mesures sociales mises en place pour protéger les Marcquois les plus touchés par les crises successives (sanitaire, sociale, énergétique).

Le budget primitif 2024 maintient le cap pour continuer à agir :

- Poursuivre le programme d'investissement de la mandature,
- Maintenir un haut niveau de service public,
- Être toujours plus proche des Marcquois et préserver l'avenir de nos enfants par une gestion rigoureuse, qui permet de ne pas augmenter les impôts et de ne pas emprunter,
- Intégrer quotidiennement dans les services une démarche volontaire pour préserver les ressources dans le cadre de notre politique de transition juste écologique et intégrée.

Les grandes masses budgétaires

Au-delà de ces principales dépenses au service des Marcquois pour 2024, il convient de rappeler les principales données financières concernant la Ville.

Le budget principal de la collectivité dépasse les 70 M€.

- Les recettes réelles de fonctionnement s'établiraient en 2024 à 49,4 M€, en hausse de 367K€ (soit 0.7 %) par rapport à 2023.
- Les dépenses réelles de fonctionnement progresseraient de 1.9 % (+ 872 K€) par rapport au BP 2023, pour se porter à 46,47 M€.

- La différence entre recettes et dépenses de fonctionnement (ce que l'on appelle l'épargne brute) atteindrait ainsi 3 M€, en baisse de 500K€ par rapport à 2023.
- Le niveau des dépenses d'investissement du BP 2024 est fixé à 20.58M€. Marcq-en-Baroeul fait donc le choix de poursuivre son investissement à un très haut niveau.
- La capacité d'autofinancement en 2024 – c'est-à-dire la somme des recettes d'investissement et de l'épargne brute – s'élèverait donc à 11.1M€, couvrant 54 % des dépenses prévues.
- L'autorisation d'emprunt serait fixée à 9.5 millions d'euros. Cependant, il s'agit d'un emprunt d'équilibre. La Ville n'a pas l'intention de s'endetter. Cet emprunt facial sera effacé lors du vote du compte financier unique (CFU). Notre fonds de roulement viendra financer notre besoin de financement en fonction du taux de réalisation.

LE BUDGET PRIMITIF CONSOLIDÉ 2024

Vue d'ensemble du budget consolidé 2024

Le budget 2024 est composé de 2 budgets.
La consolidation des deux budgets portés au vote, c'est-à-dire les masses financières en investissement et en fonctionnement, s'équilibre à 72 568 973,00 €.

50 998 439,00 € pour les sections de fonctionnement
21 570 534,00 € pour les sections d'investissement

Budget consolidé (€)	
Fonctionnement	50 998 439,00 €
Investissement	21 570 534,00 €
Total	**72 568 973,00 €**

Pour 2024 et pour la mandature, les principes de gestion rigoureuse mêlant rigueur budgétaire et prudence continueront à être appliqués.

Les différents budgets

Le budget principal est équilibré à 70 191 893 €

Le budget principal	
Fonctionnement	49 472 359,00 €
Investissement	20 719 534,00 €
Total	**70 191 893,00 €**

Le budget annexe « HAD » est équilibré à 2 377 080,00€. La section de fonctionnement s'équilibre à 1 526 080,00€ et la section d'investissement à 851 000,00€.

Le budget annexe « Hippodrome et activités diverses »	
Fonctionnement	1 526 080,00 €
Investissement	851 000,00 €
Total	**2 377 080,00 €**

LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 70.2 millions d'euros.

La section de fonctionnement s'équilibre quant à elle à 49.47 millions d'euros, dont 46.5 millions en dépenses réelles de fonctionnement et 3 millions d'autofinancement qui seront transférés en recettes d'investissement.

La section d'investissement est équilibrée à 20.7 millions d'euros, dont 20.6 millions en dépenses d'équipement.

Structure budgétaire du budget principal

DÉPENSES	
Dépenses de Fonctionnement	**49 472 359**
Dont: Dépenses Réelles de Fonctionnement	46 472 359
Dont : Autofinancement	3 000 000
Dépenses d'Investissement	**20 719 534**
Dont: Dépenses d'équipement	20 574 534
Dont: Remboursement d'Emprunt	0
Dont: Opération d'ordre et autres	135 000
Dont: Dépôt de cautionnement	10 000
Total des Dépenses	**70 191 893**

RECETTES	
Recettes de Fonctionnement	**49 472 359**
Dont: Recettes Réelles de Fonctionnement	49 437 359
Dont : Opération d'ordre	35 000,00
Recettes d'Investissement	**20 719 534**
Dont: Financement d'équilibre	9 466 034
Dont : Cession immobilière	5 492 500
Dont: Dotations et fonds divers	2 651 000
Dont : Autofinancement	3 000 000
Dont: Opération d'ordre et autres	100 000
Dont : Dépôt de cautionnement	10 000
Total des Recettes	**70 191 893**

1 SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

La section de fonctionnement s'équilibre à 49 472 359€.

Les dépenses réelles sont de 46 472 359€ et l'autofinancement est de 3 000 000€.
Les recettes réelles de fonctionnement représentent 49 437 359€
et les opérations d'ordre 35 000€.

Budget primitif 2024
Section de fonctionnement

Dépenses	
Charges à Caractère Général	9 136 731
Frais de Personnel	29 698 320
Autres Charges	536 000
Charges Financières	0
Charges de gestion et exceptionnels	7 101 308
Total Dépenses Réelles (DRF)	**46 472 359**
Autofinancement	**3 000 000**
TOTAL	**49 472 359**

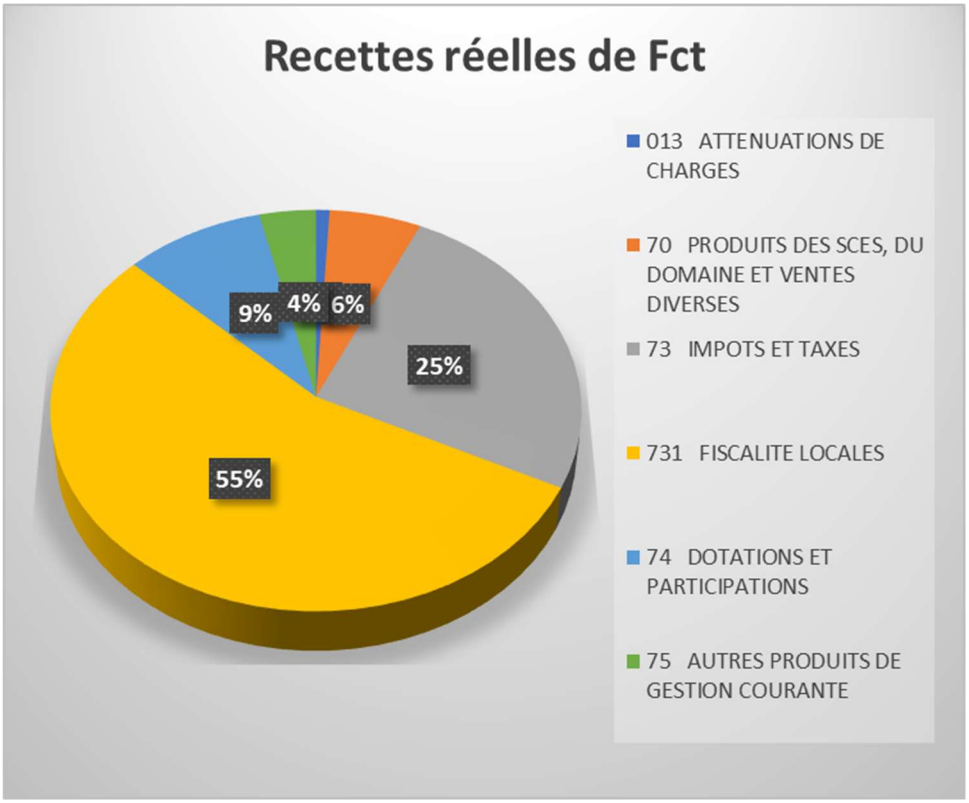
Recettes	
Produits des services	2 955 800
Impôts et Taxes	39 715 360
Dotations et Participations	4 510 458
Produits gestion courante	1 821 043
Autres produits et atténuations de charges	434 698
Total Recettes Réelles (RRF)	**49 437 359**
Ordre	**35 000**
TOTAL	**49 472 359**

1.1 Les recettes de fonctionnement

Fonctionnement
Recettes

Chapitre	BP 2023	DEMANDE BP 2024	EVOLUTION BP 2024 / 2023	€	% / RRF
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	434 597	434 698	0,0%	101	1%
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIO	30 000	35 000	16,7%	5 000	
70 PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERS	3 338 990	2 955 800	-11,5%	-383 190	6%
73 IMPOTS ET TAXES	12 613 312	12 574 342	-0,3%	-38 970	25%
731 FISCALITE LOCALES	26 232 865	27 141 018	3,5%	908 153	55%
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	4 762 021	4 510 458	-5,3%	-251 563	9%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 688 269	1 821 043	7,9%	132 774	4%
Total Recettes	**49 100 054**	**49 472 359**	**0,8%**	**372 305**	
Recettes réelles de fonctionnement	**49 070 054**	**49 437 359**	**0,7%**	**367 305**	

Les recettes réelles de fonctionnement progressent de 0,7%



Chapitre 70 : les produits des services du domaine et ventes diverses

Chapitre	BP 2023	DEMANDE BP 2024	EVOLUTION BP 2024 / 2023	€	% / RRF
70 PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERS	3 338 990	2 955 800	-11,5%	-383 190	6%

- L'année 2023 devrait se terminer avec une inflation de 4,8% en moyenne annuelle, avec une progression des tarifs 2023 inférieure à 1.8% comparativement à une inflation de 4,8%. La Ville n'a pas répercuté l'inflation sur les tarifs.
- L'augmentation tarifaire 2024 devrait rester dans la même épure que 2023.
- Pour 2024, le chapitre 70 « Régie » atteint désormais 2.95M€, avec une baisse de 11.5% pour représenter 6% des recettes réelles de fonctionnement. Ce recul de 383K€ s'explique par les variations suivantes :
    - La fermeture de la crèche familiale : -30K€,
    - Le transfert des cantines aux OGEC et à l'école Européenne : - 420K€,
    - L'augmentation des centres de loisirs par un accroissement du nombre de places : +12.5K€,
    - L'augmentation de 54K€ des recettes de la culture par une attractivité des spectacles et la qualité des services offerts.

Chapitre 73 : les impôts et taxes diverses

Chapitre	BP 2023	DEMANDE BP 2024	EVOLUTION BP 2024 / 2023	€	% / RRF
73 IMPOTS ET TAXES	38 846 177	39 715 360	2,2%	869 183	80%

Ce chapitre comporte la fiscalité directe, les attributions de compensation de la MEL, les taxes dont la taxe sur la consommation finale d'électricité, la taxe additionnelle sur les droits de mutation (DMTO), et diverses recettes (taxes, droits de place...).

Cette progression de 869M€ est le reflet d'une évolution mécanique des bases estimées à 3.5% et des corrections en 2023 des bases fiscales chamboulées par les réformes.

Les impôts locaux

Depuis 2023, l'ensemble des foyers fiscaux Marcquois ne paient plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale.
La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires. Il s'agit du même taux que pour l'ancienne taxe d'habitation pour les résidences principales.

Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire. Commune par commune, les montants de taxe d'habitation ne coïncident pas forcément avec les montants de taxe foncière transférés.
Afin de corriger ces inégalités, un coefficient correcteur est institué et permettra d'assurer l'équilibre des compensations de la taxe foncière entre les communes.
En matière de fiscalité locale, il est proposé de reconduire les taux votés au titre de l'année 2023, soit:
- pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : 33,5% (14,21 % pour la commune + 19,29% pour le Département),
- pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 19,19 %.
- pour la taxe d'habitation pour les résidences secondaires : 27.46%

L'Etat compense le manque à gagner entre le produit théorique de la TH des résidences principales et le produit perçu directement par la commune pour les taxes foncières incluant le taux du Département : le coefficient correcteur (coco).

Évolution des taux d'imposition

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux TH	28,60%	27,46%	27,46%	27,46%	27,46%	27,46%	27,46%	27,46%	27,46%
Taux FB	14,95%	14,95%	14,80%	14,35%	14,21%	33,50%	33,50%	33,50%	33,50%
Taux FNB	20,40%	20,40%	19,38%	19,38%	19,19%	19,19%	19,19%	19,19%	19,19%

Evolution	2017/16	2018/17	2019/18	2020/19	2021/20	2022/21	2022/23	2023/24
Taux TH	-4,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Taux FB	0,0%	-1,0%	-3,0%	-1,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Taux FNB	0,0%	-5,0%	0,0%	-1,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

Le produit fiscal attendu au vu de l'ensemble de ces hypothèses s'élève à 27 138 218 € en intégrant les corrections de 2023 sur les bases fiscales et surtout la correction du coefficient correcteur, qui a été recalculé à la hausse.

	bases (Notification 2023 +3,5%)	taux	Produit 2024	Evolution/2023
THRS	1 507 647	27,46%	414 000	14 000
TFPB	61 142 683	33,50%	20 482 799	692 655
TFPNB	186 300	19,19%	35 750	1 208
Produits fiscaux directs (1)			**20 932 549**	**707 863**
Coefficient correcteur			6 205 669	200 290
Recettes fiscales totales (1+2)			**27 138 218**	**908 153**

Notons, la part importante, à la main de l'Etat, du coefficient correcteur, représentant de 23% du produit de la fiscalité, soit 6.2M€.

Le produit de la fiscalité locale 2024 progresse de 3.5% / BP 2023 par deux effets - la correction des bases et du coefficient correcteur de 2023, - l'augmentation des bases de 3.5% en 2024.

Attribution de compensation et dotation métropolitaine

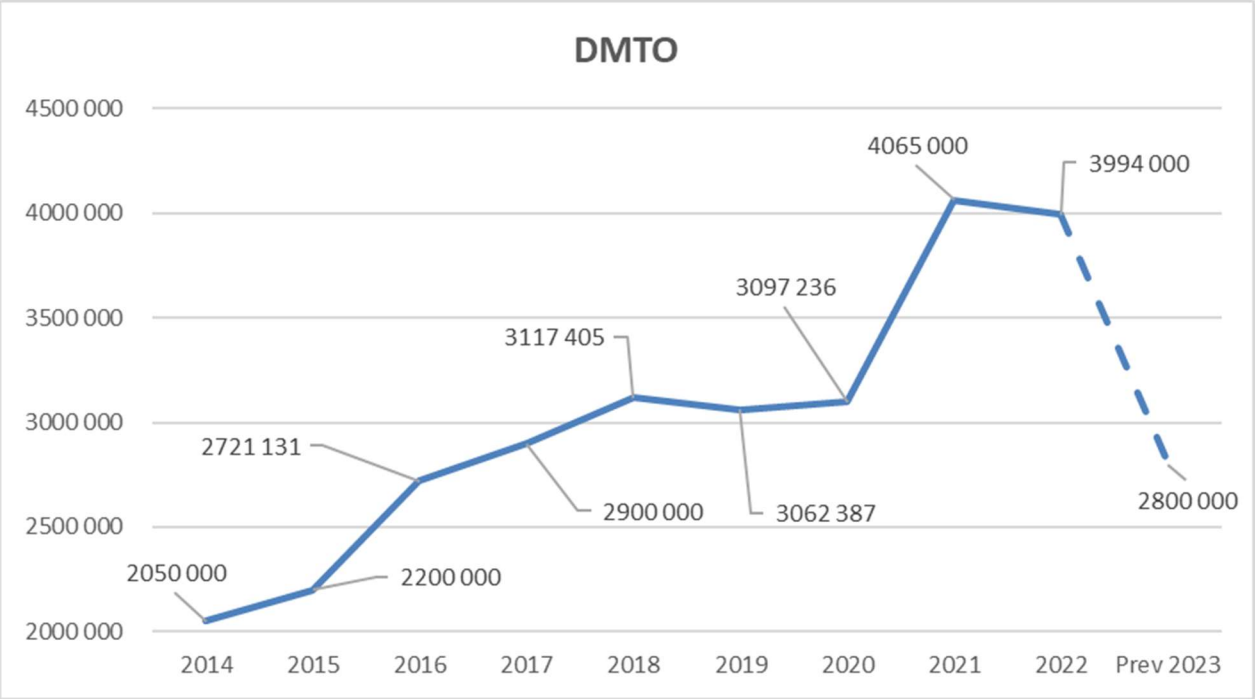
- L'attribution de compensation (AC), issue du transfert de la taxe professionnelle à l'échelon métropolitain, représente 8M€. En l'absence de nouveau transfert de charges, il ne peut y avoir aucune évolution notable de l'attribution de compensation.
- La dotation de solidarité communautaire (DSC), qui est une dotation de péréquation horizontale, représente 572K€ et devrait être stable en 2024.

Droits de mutation à titre onéreux (DMTO)

Les recettes de droits de mutation à titre onéreux (DMTO) obtenues avant 2023 ont été particulièrement dynamiques.
Nous devrions terminer l'année 2023 avec une DMTO comprise entre 2.7 et 2.8M€, soit une baisse d'environ 1.3M€ par rapport à 2022.

Pour 2024, nous avons inscrit 2,5M€. Il s'agit d'une inscription réaliste et prudente, afin de ne pas être trop dépendant de la volatilité conjoncturelle de cette recette pour l'équilibre du budget.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
DMTO	2 050 000	2 200 000	2 721 131	2 900 000	3 117 405	3 062 387	3 097 236	4 065 000	3 994 000



Le fonds national de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC)

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres.
La loi de finances pour 2012 avait prévu une montée en charge progressive pour atteindre, à partir de 2016, 2 % des ressources fiscales communales et intercommunales, soit 1Md€.

Cette solidarité au sein du bloc communal permettra en 2024 de prélever et de reverser un milliard d'euros.

Pour 2024, nous reconduirons la même recette qu'en 2023, soit 405K€.

Les autres taxes

Les taxes sur la consommation finale d'électricité, sur les pylônes et sur les publicités extérieures, les droits de places et droits de voirie sont en recul de 38K€… pour atteindre 1 096K€.

Les taxes	**BP 2024**
La consommation finale d'électricité et pylône	675 000 €
Taxes, droits de places, voiries…	264 800 €
Les publicités extérieures	155 829 €
FNGIR	494 €

Chapitre 74 : dotations et participations

Chapitre	BP 2023	DEMANDE BP 2024	EVOLUTION BP 2024 / 2023	€	% / RRF
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	4 762 021	4 510 458	-5,3%	-251 563	9%

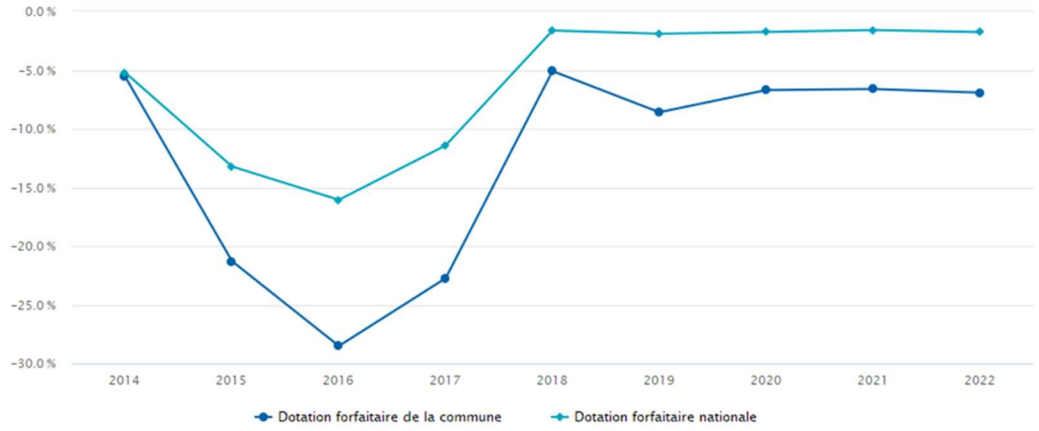
Ce chapitre concerne les dotations et les subventions d'exploitation. Il diminue de 251K€ :

- Baisse de la Dotation forfaitaire de la DGF, qui serait écrêtée de 147K pour terminer à 1.2M€.
- Stabilité de la Dotation nationale de péréquation (DNP) de la DGF à 323 K€.
- Réajustement de la compensation de la réforme des impôts à la production, +70 541€/BP 2023 pour afficher 1 055 K€.
- Diminution de la participation de la CAF de 160 K€/BP 2023, qui s'explique par le transfert de l'exploitation de la crèche la petite Buissonnière à un délégataire, qui encaisse, en lieu et place de la Ville, la subvention de la CAF (versement du solde en 2023), soit -50K€ et fermeture de la crèche familiale -110K€.
- Augmentation de l'Etat pour la réalisation des passeports, cartes nationales d'identité et défraiement pour les élections européennes pour +38K€.
- Ajustement de recettes 2023 par rapport aux réalisées : -52K€ en 2024.

La dotation globale de fonctionnement (DGF)

€	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dotation forfaitaire (DF)	**1 915 539,00**	**1 818 117,00**	**1 661 910,00**	**1 550 492,00**	**1 447 967,00**	**1 347 770,00**	**1 347 169,00**	**1 200 000,00**
+ Dotation aménagement (DSU, DSR,	**468 610,00**	**473 731,00**	**426 358,00**	**383 722,00**	**372 515,00**	**359 890,00**	**323 901,00**	**323 901,00**
dont DNP	468 610,00	473 731,00	426 358,00	383 722,00	372 515,00	359 890,00	323 901,00	323 901,00
= DGF (A)	**2 384 149,00**	**2 291 848,00**	**2 088 268,00**	**1 934 214,00**	**1 820 482,00**	**1 707 660,00**	**1 671 070,00**	**1 523 901,00**

Au regard des éléments de la loi de finances 2024 à notre disposition et avant son vote, la DGF serait en baisse de 147K€ à cause de l'écrêtement pour financer l'augmentation des péréquations autofinancées par les collectivités.



Dans le Projet de Loi des Finances 2024, l'État annonce une volonté de redressement des comptes publics et de verdissement de sa trajectoire.

Cette année comme l'an passé, les débats de l'Assemblée nationale sur le projet de loi de finances sont et seront écourtés par le recours à l'article 49.3 de la constitution qui permet au gouvernement de faire adopter un texte par les députés sans débat, sous réserve qu'une motion de censure ne vienne pas le renverser. La commission des finances, réunie préalablement au premier passage de la loi à l'Assemblée en octobre dernier, s'est donc empressée d'examiner le texte et de proposer ses amendements pour qu'une partie d'entre eux au moins puisse être entendue, voire retenue, avant l'adoption en première lecture. Au travers de ce texte qui sera largement imposé par le gouvernement, quelques messages sont adressés aux collectivités territoriales.

En premier lieu, le « quoi qu'il en coute » est bel et bien terminé, d'autant qu'aux yeux de l'État, malgré des disparités entre et à l'intérieur des différentes catégories de collectivités et EPCI, le secteur public local va plutôt bien, en témoignent notamment le niveau historiquement élevé de sa trésorerie cumulée et le volume globalement maîtrisé de la dette locale. Le gouvernement considère donc que la priorité est désormais de redresser les finances publiques en résorbant les déficits et en inversant les tendances sur la dette afin de revenir aux normes et attendus (européens notamment) en la matière.

Le deuxième sous-entendu du projet de loi est que l'État s'accorde le droit d'imposer fortement ses propres enjeux aux collectivités en mettant l'accent sur deux de ses priorités : la péréquation et l'investissement dans la transition environnementale. Pas d'indexation donc des principales dotations de fonctionnement sur l'inflation malgré des demandes réitérées des collectivités : elles devront s'accommoder de la croissance de leurs recettes fiscales et le cas échéant des redistributions (et plus marginalement de la progression de leurs autres recettes) pour supporter la hausse encore attendue de leurs dépenses de fonctionnement et maintenir leur capacité d'autofinancement.

Enfin, le PLF présente une forme de stabilité pour les collectivités : peu de mesures exceptionnelles et pas de grandes réformes ce qui, d'une certaine façon, donne un peu de visibilité court terme aux acteurs publics locaux à défaut de leur apporter beaucoup de satisfactions.

Chapitre 75 : les autres produits de gestion courante

Chapitre	BP 2023	DEMANDE BP 2024	EVOLUTION BP 2024 / 2023	€	% / RRF
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 688 269	1 821 043	7,9%	132 774	4%

Les mises à disposition des locaux aux associations ont été recalculées avec une valorisation en augmentation de 92K€ à 1 144 K€ (+9%).

L'article 752 est constitué principalement des revenus des immeubles en progression de 41K€.

Ensuite, il s'agit de la traduction concrète de la signature de la convention de mutualisation avec le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.).
En effet, afin d'aider le C.C.A.S. dans l'exercice de ses fonctions, la Ville de Marcq-en-Barœul est amenée à lui apporter son savoir-faire et son expertise, et inversement.
Il est donc apparu nécessaire, afin de clarifier et d'optimiser la gestion des services, de formaliser dans une convention les liens existants entre le C.C.A.S. et la Ville.
Ce dispositif contractuel est en vigueur depuis six ans. La convention a pour but de fixer les dispositions relatives aux concours apportés par la Ville au C.C.A.S. et réciproquement.
Ainsi, la Ville a estimé, pour l'année 2024, apporter une aide directe de 261K€ au C.C.A.S. (valorisation en recettes exceptionnelles au 75888) et le C.C.A.S. apporte une aide à la Ville de 382K€ (affichée en dépenses exceptionnelles 65888), soit une valorisation finale prévisionnelle en faveur du CCAS de 121K€ équivalent à 2023.

Chapitre 013 : atténuation des charges

Chapitre	BP 2023	DEMANDE BP 2024	EVOLUTION BP 2024 / 2023	€	% / RRF
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	434 597	434 698	0,0%	101	1%

Ce chapitre relatif à l'atténuation des charges de personnel n'évolue pas en 2024.

1.2 Les dépenses de fonctionnement par chapitre

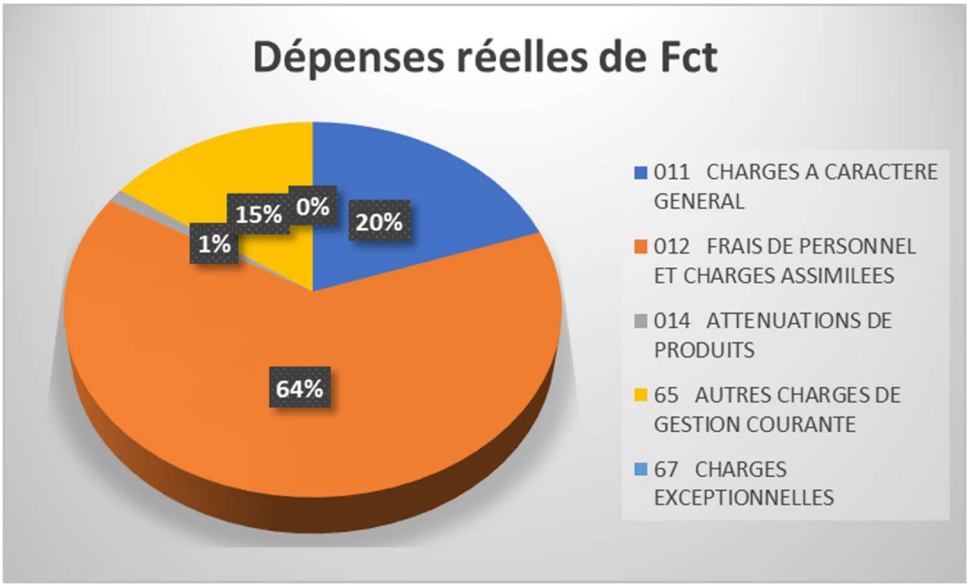
L'équilibre de la section de fonctionnement repose en partie sur une maîtrise accrue des dépenses courantes et une optimisation de nos recettes.

Ainsi, la section de fonctionnement s'équilibre à 49.47M€.

- Les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 872K€ (+1.9%) pour atteindre 46.47M€.
- L'autofinancement est en baisse de 500K€ à 3M€.

Fonctionnement
Dépenses

Chapitre	BP 2023	DEMANDE BP 2024	EVOLUTION BP 2024 / 2023	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 778 483	9 136 731	-6,6%	-641 753
012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	28 754 950	29 698 320	3,3%	943 370
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	490 000	536 000	9,4%	46 000
AUTOFINANCEMENT	3 500 000	3 000 000	-14,3%	-500 000
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 564 621	7 096 308	8,1%	531 687
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	12 000	5 000	-58,3%	-7 000
Total Dépenses	**49 100 054**	**49 472 359**	**0,8%**	**372 305**
Dépenses réelles de fonctionnement	**45 600 054**	**46 472 359**	**1,9%**	**872 305**



Chapitre 011 : les charges à caractère général

Ce chapitre comptabilise les achats de denrées, fournitures, petit matériel, la consommation d'eau, de gaz et d'électricité, les menus travaux, la formation du personnel, les assurances, l'affranchissement, le téléphone, la location de matériel, la maintenance…

Chapitre	BP 2023	DEMANDE BP 2024	EVOLUTION BP 2024 / 2023	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 778 483	9 136 731	-6,6%	-641 753

Le chapitre 011, les charges à caractère général, est en recul de 641K€, soit -6.6% principalement par l'effet mécanique du transfert des prestations des cantines pour les écoles privées et l'école Européenne pour 387K€ ; et le nouveau contrat d'achat de l'électricité et de gaz avec le retour sur investissements des économies d'énergies permet de baisser le budget des fluides de 447K€ au regard de la consommation de 2023.

En isolant ces deux postes de dépenses, afin de pouvoir faire des comparaisons objectives, le chapitre 011 augmente de 192K€ principalement pour les services à la population : - Famille jeunesse +35K€, - Fêtes : +35K€, - Séniors : +35K€, - Culture +30K€, - Commerces +12 K€, - Assurances +32K€, - Divers +13K€…

Chapitre 012 : les charges de personnel

Ce chapitre regroupe essentiellement la rémunération du personnel municipal, les cotisations (Caisses de retraite, CNFPT, URSSAF ….) ou encore la médecine professionnelle.

Chapitre	BP 2023	DEMANDE BP 2024	EVOLUTION BP 2024 / 2023	
012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	28 754 950	29 698 320	3,3%	943 370

Les dépenses de personnel augmentent de 943 K€, soit +3.3% pour atteindre 29.7M€. Le chapitre 012 est impactée par les évolutions réglementaires prévues pour 2024, mais également par les répercussions financières consécutives aux revalorisations salariales dans la fonction publique instaurées en 2023. Cela va absorber la baisse mécanique du transfert des cantines aux OGEC et à l'école Européenne, qui se verront attribuer une subvention pour compenser le transfert.

Dans un contexte de nécessaire maitrise de la masse salariale, au regard de l'importance des dépenses contraintes et de la crise inflationniste que nous connaissons, la Ville de MARCQ-EN-BAROEUL a la volonté de poursuivre sa politique de développement des ressources humaines, à travers des évolutions d'organisation, et des choix de gestion pertinents.

Les dépenses supplémentaires relatives à la masse salariale pour 2024 par rapport au réalisé 2023, se déclinent de la façon suivante :

1/ Des dépenses règlementaires et contraintes sont de 794 320 € :

- L'attribution de 5 points d'indice majoré à compter du 1er janvier 2024 : 317 185 €
- La revalorisation du point d'indice à hauteur de 1.50% : 186 330 €
- Les régularisations et ajustements (maladie, validations de services) : 100 000 €
- La revalorisation des grilles indiciaires par rapport à l'évolution du SMIC : 56 000 €
- Les avancements d'échelon : 40 000 €
- La revalorisation des grilles indiciaires des trois grades de la catégorie C et les premiers grades de la catégorie B : 38 800 €
- Les élections européennes 1 tour : 35 000 €

- Les cotisations (URSSAF, Retraite etc…) : 10 000 €
- La revalorisation du barème de monétisation des jours du compte épargne temps et la prise en charge des frais de transport des agents portée à 75% au lieu de 50% : 11 000 €

Soit un total de 794 320 €.

2/ Au-delà de la préservation des moyens alloués à l'ensemble des services dans la mise en œuvre des politiques initiées (tel la transition écologique, sports, prévention, tranquillité publique…)

a) Des dépenses à l'intention des agents :

- La revalorisation du régime indemnitaire (20€ brut/mois) et des ajustements pour certains agents en lien avec l'organigramme fonctionnel : 71 700 €
- Les avancements de grade et promotion interne : 20 000 €
- La revalorisation du régime indemnitaire des agents de la catégorie A et B hors organigramme fonctionnel : 13 480 €
- La poursuite du versement du forfait lié au télétravail : 6 000 €

b) Un accompagnement social :

- La poursuite de la mise en œuvre de la convention de participation au titre de la prévoyance initiée l'an dernier
- Une subvention au COS
- Des prestations d'action sociale en faveur des agents et de leurs conjoints
- L'attribution d'une allocation pour enfants handicapés
- Un dispositif de don solidaire de jours de repos : 439 jours au compteur à ce jour

Des optimisations sont recherchées en termes d'évolution d'organisation, suite aux mutations et départs en retraite, ou encore grâce à des changements d'affectation, reclassements et mouvements de personnel ; ceci conduisant à concilier de façon optimale, la maitrise de la masse salariale et les besoins de la collectivité dans un souci de préservation du service rendu.

Le choix d'un mode de gestion peut contribuer à alléger les dépenses de personnel. A titre d'illustration : la reprise par les écoles privées et l'école européenne de la restauration scolaire.

Malgré le niveau des dépenses contraintes, liées aux évolutions statutaires, le BP 2024 est de 29,7M€, soit :

+ 0,49% par rapport au Compte administratif 2023

+ 3.30 % par rapport au Budget primitif 2023

Il faut aussi souligner que le vote d'une décision modificative de 1 000 000 € en novembre 2023 a été nécessaire aux dépenses de personnel, compte tenu des décisions règlementaires à fort impact.

La masse salariale représente le poste le plus important des dépenses de fonctionnement et intègre la prestation versée au titre de la médecine professionnelle, ainsi que la cotisation de l'assurance statutaire : 270 000 €

Sachant que les Ressources Humaines assurent également la gestion de crédits destinés à la formation des agents (formations règlementaires, Hygiène et sécurité, ou encore apprentissage) ou des formations sollicitées par les agents dans le cadre de leur évolution professionnelle ; ceci relevant du chapitre relatif aux dépenses à caractère général.

Pour 2024, les crédits inscrits sont de : 133 435 euros (Budget constant par rapport à 2023).

Il s'agit aussi de mettre en œuvre les actions relatives à la prévention au titre de l'accompagnement, du reclassement, et du handicap :

A ce sujet et comme l'an dernier, et grâce à un travail significatif mené au sein de la DRH par la référente Handicap et la gestionnaire administrative du dossier, la Ville ne doit s'acquitter d'aucune pénalité au titre du FIPHFP (Fonds d'insertion pour les personnes handicapées de la fonction publique).

L'autre volet du pôle prévention est tourné vers les risques professionnels et la règlementation, la gestion des EPI, l'entretien des équipements, la gestion des matériels, et des documents règlementaires, tel le Document Unique ou encore le RASSCT (Rapport annuel sur la santé, la sécurité et les conditions de travail).

Les crédits inscrits à ce titre sont de : 76 800 euros.

QUELQUES DONNEES CHIFFREES :

- Les ETP titulaires restent contenus : d'une moyenne de 526 ETP permanents en 2022 à une moyenne de 518 ETP permanents en 2023
- Un absentéisme en baisse de 1.16% entre 2022 et 2023 et un taux de 5% au titre de la maladie ordinaire
- Un groupe de travail relatif à l'absentéisme et au repositionnement professionnel est initié afin de rechercher les causes et d'identifier les mesures à renforcer ou à lancer

Une réflexion devra être envisagée sur la protection de la santé, pour une mise en œuvre règlementaire au 1er janvier 2026.

Afin de sauvegarder l'attractivité de la Ville, plusieurs axes ont été identifiés :

- Préserver les montants du régime indemnitaire récemment revalorisés
- Optimiser les conditions de travail et la qualité de vie au travail
- Développer notre marque employeur
- Cultiver un climat social apaisé et fédérateur

Chapitre 014 : les atténuations de produits

Chapitre	BP 2023	DEMANDE BP 2024	EVOLUTION BP 2024 / 2023	
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	490 000	536 000	9,4%	46 000

La Ville de Marcq-en-Barœul, malgré ses efforts constants pour construire des logements sociaux, affiche un déficit de logements sociaux pour atteindre le seuil réglementaire de 25% dans le cadre de la loi SRU.
Depuis décembre 2020, la Ville est frappée par un arrêté de carence. N'ayant pas atteint le seuil, elle est contrainte de payer une pénalité, qui représente 536K€ (déduction faite des subventions d'équipement 2022 versées aux bailleurs sociaux de 264K€). A contrario, sans le versement de cette subvention d'équipement en 2022, la pénalité aurait été de 800K€.

Chapitre 65 : les autres charges de gestion courante

Ce chapitre intègre à la fois les indemnités des élus, les participations, les subventions aux associations, le forfait d'externat, les créances admises en non-valeur ou éteintes, la valorisation des avantages en nature (valorisation comptable de la mise à disposition des agents et des locaux de la Ville à des associations, CCAS…), des crédits pour les subventions exceptionnelles qui seront attribués par délibération en cours d'année.

Chapitre	BP 2023	DEMANDE BP 2024	EVOLUTION BP 2024 / 2023	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 564 621	7 096 308	8,1%	531 687

Le chapitre 65, principalement les subventions, augmente de 531K€.

Parmi les augmentations, on peut noter :

- la direction de l'enseignement avec +757K€, dont les OGEC +549K€ et l'école Européenne +178 K€ pour le transfert des cantines, dont +30K€ au titre de notre quote-part pour le fonctionnement de l'école Européenne auprès de la Région et,

- l'augmentation de la subvention du CCAS de 50 K€.

Parmi les baisses, il y a la fin des primes vélos et commerçants pour 168K€ et un ajustement comptable de 108K€.

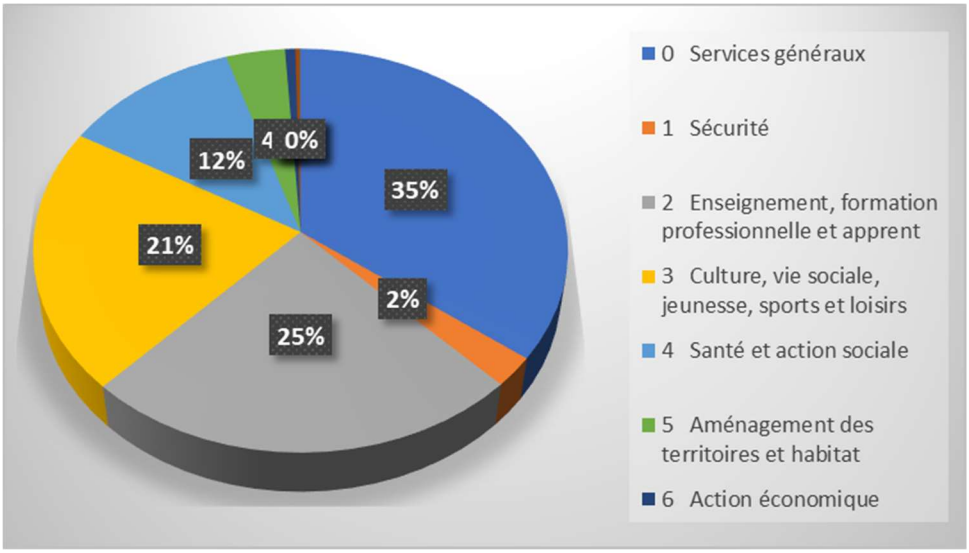
Chapitre 66 : les charges financières

Les charges financières sont nulles, car la Ville n'a pas de dette.

Répartition des dépenses de fonctionnement par grande fonction ou par catégorie

Fonction	DEMANDE BP 2024	%
0 Services généraux	16 348 363,17	35,2%
1 Sécurité	1 124 123,56	2,4%
2 Enseignement, formation professionnelle et apprent	11 424 952,94	24,6%
3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	9 845 247,03	21,2%
4 Santé et action sociale	5 438 759,78	11,7%
5 Aménagement des territoires et habitat	1 815 232,45	3,9%
6 Action économique	316 187,07	0,7%
7 Environnement	123 518,00	0,3%
8 Transports	35 975,00	0,1%

Total Fonctionnement	46 472 359,00	100,0%



2 SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

La section d'investissement s'équilibre à 20 719 534€, elle se répartit de la manière suivante :

- 20 574 534€ de dépenses d'équipement et réserves foncières, répartis pour 15 479 534M€ en dépenses d'équipements, et 5.275M€ en réserves foncières.
- 145 000€ de mouvements financiers (opération d'ordre entre section et dépôt de garantie).

La structure budgétaire d'investissement

Dépenses d'investissement	
Dépenses d'équipement	**20 574 534€**
Dont Immobilisations Incorporelles	256 362€
Dont Subventions d'équipement	380 000€
Dont Immobilisations Corporelles	8 769 172€
Dont Immobilisations en cours	11 169 000€
Remboursement des cautions	**10 000€**
Remboursement d'emprunt	**0€**
Opérations d'ordre et avances	**135 000€**
TOTAL	**20 719 534€**

Recettes d'investissement	
Autofinancement	**3 000 000€**
Dotations et fonds divers	**2 651 000€**
Cessions	**5 492 500€**
Encaissement des cautions	**10 000€**
Financement d'équilibre	**9 466 034€**
Opération d'ordre/avances	**100 000€**
TOTAL	**20 719 534€**

Comment finance-t-on les investissements ?

1 Calcul de l'épargne nette

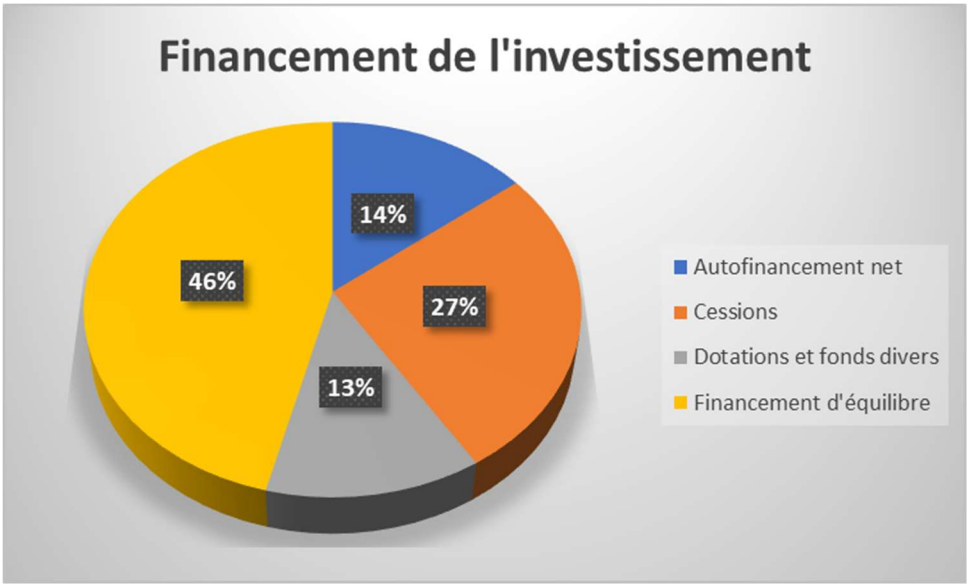
Recettes de Fonctionnement	49 472 359€
- Dépenses Réelles de Fonctionnement	- 46 472 359€
= Épargne Brute ou Autofinancement Brut	**3 000 000€**
- Opérations d'ordre (hors avances)	- 35 000€
= Épargne Nette ou Autofinancement Net	**2 965 000€**

2 Le financement des dépenses d'équipement

Les 20 574 534€ de dépenses d'équipement sont financés de la manière suivante :

L'autofinancement net	2 965 000€	14%
Cessions	5 492 500€	27%
Dotations et fonds divers	2 651 000€	13%
Ressources propres	**11 108 500€**	**54%**
Financement d'équilibre*	**9 466 034€**	**46%**
Total	**20 574 534€**	**100%**

Ainsi 54% de nos investissements sont couverts par les ressources propres de la Ville et 46% par un financement d'équilibre*.



* le financement d'équilibre sera annulé lors de l'affectation du résultat. Il sera remplacé par des crédits provenant du fonds de roulement.

Le financement d'équilibre

Lors de la présentation de la maquette budgétaire, le budget doit être voté en équilibre pour chacune des sections, en fonctionnement et en investissement, conformément aux règles budgétaires des collectivités.

Au moment de la présentation du budget primitif, la section d'investissement est équilibrée par un emprunt pour deux raisons :

- En cours d'année, le taux de réalisation est variable dans l'exécution du budget (temps administratif, retards des chantiers…) et atteint de ce fait rarement 100%. Donc, on affiche un emprunt pour ne pas solliciter trop de ressources internes (des impôts par exemple), qui risqueraient de ne pas être utilisées. D'autant plus que la Ville dispose de ressources disponibles.

- Cependant, on doit attendre le vote des résultats comptables en juin, au moment du vote du compte administratif, pour annuler l'emprunt et le remplacer par les ressources disponibles, qui sont le résultat comptable de l'année et le fonds de roulement (le résultat cumulé depuis plusieurs années).

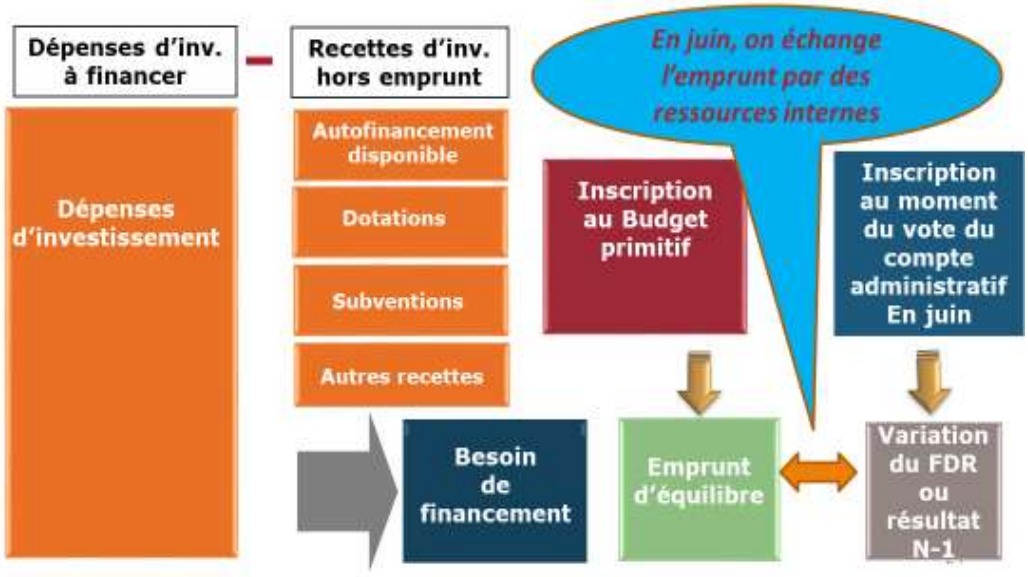
En effet, la Ville finance des dépenses d'investissement par des recettes d'investissement, qui sont l'autofinancement, les dotations, les subventions, et les autres recettes…

Si les dépenses d'investissement sont supérieures aux recettes, cela engendre un besoin de financement complémentaire. Il faut donc trouver des recettes pour équilibrer le budget d'investissement. Dans un premier temps, lors du vote du budget primitif, on affiche un complément comptable appelé : emprunt.

Ensuite, au moment du vote du compte administratif, qui affiche le résultat de l'année et le résultat cumulé des années précédentes ou fonds de roulement, la Ville dispose de ses ressources propres excédentaires.

C’est à ce moment-là que l’emprunt d’équilibre affiché au budget primitif sera annulé.
Il sera remplacé par les ressources disponibles internes (le fonds de roulement ou résultats cumulés).

En 2024, la Ville continuera à ne pas avoir de dettes.



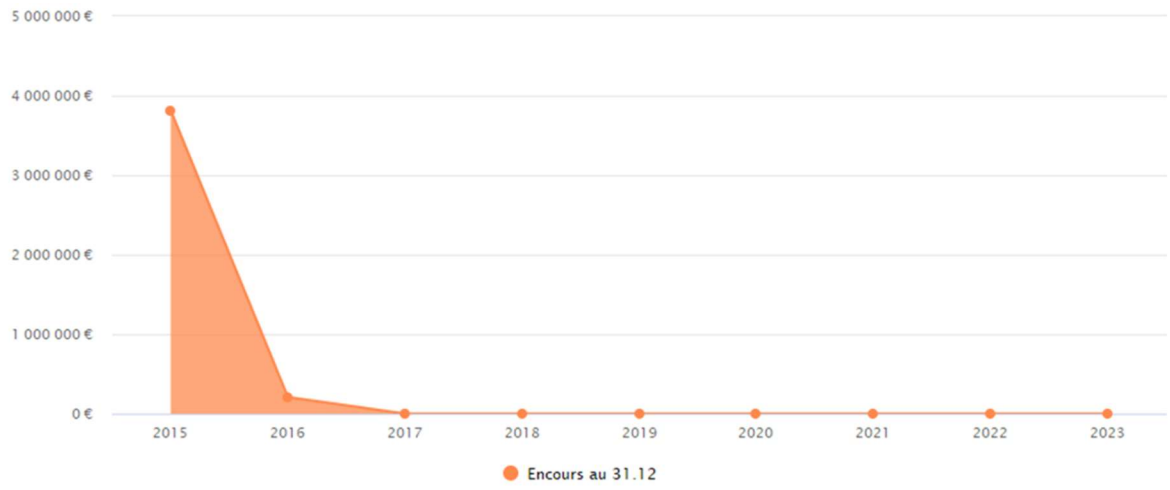
La dette

État de la dette bancaire

Au 1er janvier 2024, la dette de la Ville est nulle.

- La dette/habitant Marcquois : 0€

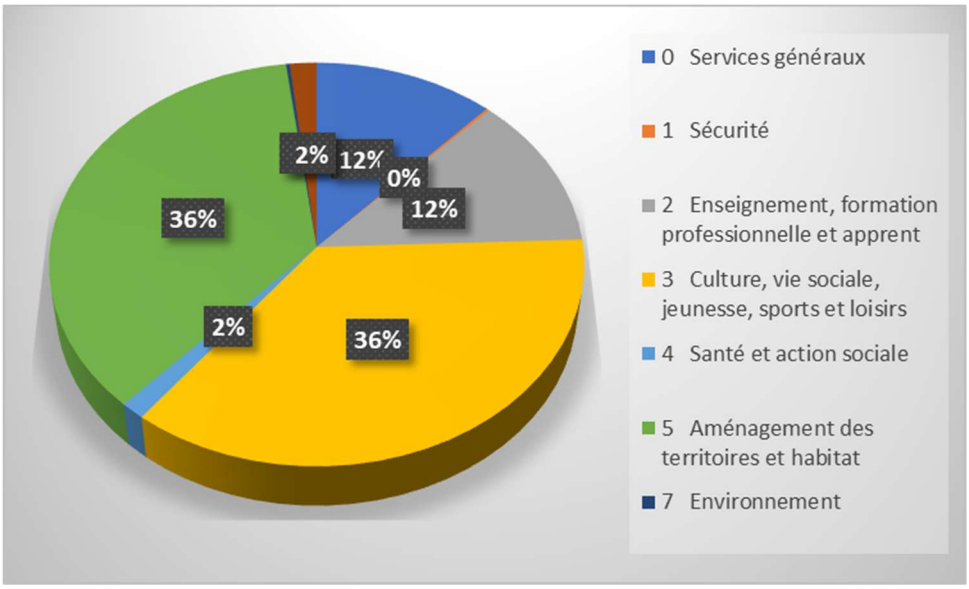
K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Encours brut au 1er janvier	5 906	4 881	3 817	209	0	0	0	0	0	0
- Encours de dette récupérable	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
+ Encours tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
= Encours de dette au 1er janvier	**5 906**	**4 881**	**3 817**	**209**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**



Comment se répartissent les dépenses d'équipement ?

Investissement

Fonction	DEMANDE BP 2024	%
0 Services généraux	2 435 587,00	11,8%
1 Sécurité	38 645,00	0,2%
2 Enseignement, formation professionnelle et apprent	2 539 800,00	12,3%
3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	7 424 542,00	36,1%
4 Santé et action sociale	283 960,00	1,4%
5 Aménagement des territoires et habitat	7 441 200,00	36,2%
7 Environnement	48 600,00	0,2%
8 Transports	362 200,00	1,8%
Total Investissement	**20 574 534,00**	**100%**



Liste des opérations d'investissement de 2024

Super Opérat.		DEMANDE BP 2024
PAS DE SUPER OPERATION		1 199 972,00
1505	PROG." ESPACE ST JOSEPH"	15 000,00
1508	PROG." ACHAT DE LICENCES INFORMATIQUES"	128 362,00
1509	PROG." TOITURES BATIMENTS"	209 000,00
1517	PROG." ENFOUISSEMENT"	1 040 000,00
1519	PROG." ACCES PMR TOUS BATIMENTS"	163 000,00
1520	PROG." ISOLATION THERMIQUE BATS ET CHAUDIERES'	10 000,00
1521	PROG." VEHICULES "	209 800,00
1522	PROG." SECURITE INCENDIE"	15 000,00
1523	PROG."MISES AUX NORMES ACCESSIBILITE TOITURES	20 000,00
1524	PROG." BE,SPS,BC ET DIAGNOSTICS"	25 000,00
1525	PROG." MISE EN CONFORMITE INSTAL.ELECTRIQUES"	40 000,00
1526	PROG." ENTRETIEN ET GESTION PATRIMOINE"	642 000,00
1529	PROG." MOBILIER DE BUREAU"	10 000,00
1530	PROG." MISE EN CONFORMITE PARC ASCENSEURS"	15 000,00
1535	PROG." EXTENSION RESEAU WIFI"	3 000,00
1538	PROG." TRAVAUX ECOLES"	1 330 000,00
1540	PROG." GROS APPAREILS ELECT.DANS LES CUISINES'	9 000,00
1541	PROG." MOBILIER DES ECOLES ET DE RESTAURATION'	32 000,00
1545	PROG." ECLAIRAGE PUBLIC ET FIBRE OPTIQUE"	115 000,00
1546	PROG." ECLAIRAGE PUBLIC RENOVATIONS"	140 000,00
1547	PROG." VOIRIES MUNICIPALES"	250 000,00
1548	PROG." CIMETIERES	210 000,00
1549	PROG." OP.PONCTUELLES & GROS ENTRETIENS EV"	130 000,00
1606	PROG."OPTIMISATION ARCHITECTURE RESEAU"	13 000,00
1610	PROG."AMENAGEMENT FERME AUX OIES"	100 000,00
1901	PROG."SOLUTIONS DE SECURITE"	32 000,00
1903	PROG."MATERIELS INFORMATIQUES"	168 600,00
1904	PROG."NUMERIQUE DANS LES ECOLES"	53 800,00
1908	PROG"BUDGET PARTICIPATIF"	100 000,00
1909	PROG."MISE EN CONFORMITE LEGIONELLOSE"	20 000,00
1912	PROG."ARBRES EN VILLE"	160 000,00
1917	PROG."TRAVAUX STADE NIQUET"	317 000,00
2006	PROG."MEDIATHEQUE TRAVAUX"	10 000,00
2007	PROG."MAISON ASSISTANTE MATERNELLE"	5 000,00
2013	PROG."ACTIONS FIPHFP"	10 000,00
2101	PROG."MEDIATHEQUE MICRO FOLIE	9 000,00
2105	PROG."MJ ET RESTAURATION GS DU PONT"	1 630 000,00
2106	PROG."EXTENSION ECOLE DE MUSIQUE"	1 750 000,00
2107	PROG."SALLE ROUGES BARRES"	3 570 000,00
2108	PROG."MAISON DU DEVELOPPEMENT DURABLE"	105 000,00
2201	PROG."SYSTEME VIDEO PROTECTION"	132 000,00
2301	PROG."ACQUISITIONS FONCIERES"	5 275 000,00
2303	PROG."ECONOMIE ENERGIE"	253 000,00
2306	PROG."PISCINE EXTENSION"	30 000,00
2307	PROG."KIOSQUE VALMY"	30 000,00
2308	PROG."SQUARE EALING"	180 000,00
2310	PROG."REQUALIFICATION COURS ECOLES"	250 000,00
2401	PROG. "SALLE DE SPORTS CARAMBAR"	100 000,00
2402	PROG. "MAISON ATELIER"	150 000,00
2403	PROG. "AMENAGEMENT PMR AMS"	170 000,00

Total Dépenses	20 574 534,00

Liste des cessions et acquissions foncières 2024

1. Les acquissions foncières

Il est programmé 5.2 M€ d'acquissions de foncières en 2024.

Inv Dép Foncier	**2024**
Chemin . CLEMENT - Expro CROIX	2 750 000 €
Rue du Buisson prolongée - préemption	275 000 €
Veille foncière	250 000 €
Provinces du Nord (plusieurs phases)	2 000 000 €
TOTAL	**5 275 000 €**

2. Les cessions foncières

Enfin, il est prévu 5.492M€ de cessions en 2024.

Inv Recettes Foncier	**2024**
Chemin du Halage	900 000 €
Maison de la Poste du Pont	600 000 €
Maison du Cimetière des Rouges Barres	400 000 €
Jean Jaurès 90 - Maison des Œuvres	292 500 €
Biens vacants (Menin 112, …)	300 000 €
Doolaeghe	3 000 000 €
TOTAL	**5 492 500 €**

LE BUDGET ANNEXE « HIPPODROME ET ACTIVITÉS DIVERSES »

Le budget annexe « HAD » est équilibré à 2 377 080,00€.
La section de fonctionnement s'équilibre à 1 526 080,00 € et la section d'investissement à 851 000,00 €.

Le budget annexe « HAD »	
Fonctionnement	1 526 080,00 €
Investissement	851 000,00 €
Total	**2 377 080,00 €**

Dans la délibération du 19 décembre 2017 relative à la requalification de l'activité du cinéma en un Service Public Administratif (SPA), il avait été stipulé :

- le transfert de l'activité du cinéma requalifiée en SPA au 01/01/2018, vers le budget annexe HAD, qui est déjà assujetti à la TVA et régenté par l'instruction comptable M57
- la mise en place d'une comptabilité analytique pour le cinéma sous une codification fonctionnelle dans le budget annexe HAD :
  - Fonction 317 pour les salles de cinéma du Pont des Arts,
  - Fonction 325 pour le bâtiment de l'hippodrome,
  - Fonctions 3+4+5+6+8 pour les locations éligibles à la TVA,

Vous retrouverez cette codification dans la maquette budgétaire comme suit :

	Cinéma Colisée	Cinéma Pont des Arts	Hippodrome	Redevances hors hippodrome	Non ventilable	TOTAL BP 2024
Fonction comptable	316	317	325	3 (brasserie)-4-5-6-8	0	
Investissement						
Dépenses d'investissement	0,00	15 000,00	336 000,00	0,00	500 000,00	851 000,00
Recettes d'investissement	0,00	0,00	111 000,00	0,00	740 000,00	851 000,00
Fonctionnement						
Dépenses de fonctionnement	0,00	208 945,00	468 770,00	67 245,00	781 120,00	1 526 080,00
Recettes de fonctionnement	0,00	223 945,00	480 310,00	821 825,00	0,00	1 526 080,00

- Les 251 K€ de crédits d'investissements sont prévus pour des travaux de mises aux normes du site et de l'ascenseur, légionellose, rénovation des sanitaires, travaux d'entretien du site de l'hippodrome.
- Il est également prévu de transférer 500K€ du budget HAD vers la Ville en compensation des loyers perçus, dont le nouveau bâtiment « ENEDIS/EDF » pour environ 470K€ brut.

Les principales actions 2024

La transition écologique

1. FAVORISER L'USAGE DU DEUX ROUES

La Ville poursuivra sa feuille de route en faveur des mobilités douces en menant différentes opérations :

- Ouverture d'un tiers lieu dédié aux deux roues qui permettra de former les jeunes des accueils de loisirs à la pratique du deux roues, au respect du code de la route et d'en faire une vitrine auprès des habitants (actions de sensibilisation à la pratique du vélo)
- Pérennisation de l'opération « rue paisible » à l'école Saint Christophe, avec l'acquisition d'un mobilier
- Edition d'une carte de déplacement inter-structures pour faciliter la mobilité des enfants et leur accès aux structures municipales
- Temps de formation (savoir rouler à vélo), ateliers de petites réparations
- Actions de sensibilisation : Mai à vélo
- Poursuite du Plan de déplacements des agents : primes d'aide à l'achat d'un vélo, vêtement de pluie et de sécurité…
- Développement de box à vélos dans les quartiers.

2. FAVORISER LA MARCHE

La Ville confortera l'ensemble de ses actions en faveur de la marche :

- Pérennisation du dispositif « rues paisibles » avec l'école Saint Christophe et expérimentation avec une nouvelle école, l'école Méliès
- Installation d'un mobilier piétonnier dans le cœur d'un 2ème quartier de la Ville
- Poursuite du Plan de déplacement des administrations.

3. FAVORISER L'AUTOPARTAGE

En 2024, une 2ème station d'autopartage - expérimentation menée en partenariat avec la coopérative Citiz - pourrait être déployée sur le territoire (actuelle station installée au Croisé Laroche) au regard des bons chiffres d'utilisation.

4. FAVORISER LA NATURE EN VILLE

La Ville poursuivra ses plantations d'arbres en y associant les Marcquois au travers du dispositif « un arbre aux Marcquois ». D'autres actions seront menées : l'édition d'une plaquette pour compléter l'information des habitants sur la diversité des essences et la reconduction de l'aide apportée à l'association « L'abeille marcquoise » qui dispose de deux sites de ruches : 10 ruches dans les jardins de la médiathèque La Corderie et 10 ruches dans le cimetière des Rouges Barres.

5. AMELIORER LA PROPRETE EN VILLE

La propreté est un axe fort de la politique menée par la Ville. Cette action sera poursuivie avec notamment l'organisation de la Journée de la propreté des Hauts de France (mars 2024) et le World Clean Up Day (septembre 2024).

6. CONSOMMER ET VIVRE DE MANIERE RESPONSABLE

Plusieurs ateliers seront reconduits :

- Ateliers de sensibilisation sur le tri des déchets
- Ateliers sur le compostage
- Evènementiels : défi des familles (presque) zéro déchet ; festival zéro déchet qui s'intégrera à l'ouverture de la future Maison de la Transition écologique
- Aide à l'achat de composteur/lombricomposteur.

7. BILAN CARBONE

Au regard du bilan carbone qui a été mené en 2023, la Ville mènera et confortera ses actions de manière plus intenses dans les domaines suivants :

- « Administration exemplaire » :
  . Plan de déplacement des agents,
  . Tri des déchets,
  . Lutte contre le gaspillage alimentaire,
  . Achats responsables,
  . Sobriété énergétique,
  . Evènements éco-responsables.
- Actions en direction des habitants :
  . Mobilités douces,
  . Mieux trier ses déchets,
  . Sobriété énergétique – projet de création d'un défi bas carbone.

8. LIEUX RESSOURCES

En 2024, la Ville ouvrira deux lieux ressources : la maison du développement durable qui sera la vitrine de toutes les actions mises en œuvre au niveau local et un tiers lieu dédié à la mobilité douce pour encourager et développer la pratique du vélo.

L'animal en Ville

1. SOUTIEN AU TISSU ASSOCIATIF LOCAL

Maintien du soutien à trois associations locales, à savoir l'Ecole du chat, l'Orphelinat de Luna et l'Espoir de vivre au travers d'une subvention de fonctionnement de 2 000€ chacune.

Ces trois associations ont une activité qui s'articule en trois points :

- Recueil des chats errants
- Faire adopter les chats recueillis
- Prodiguer des soins et stériliser les chats à l'adoption et les chats errants.

2. CAMPAGNES DE STERILISATION DES CHATS ERRANTS

La toute première campagne de stérilisation des chats errants a été organisée sur le territoire en 2021. Ces campagnes seront reconduites avec pour objectif de coordonner encore plus efficacement l'action en partenariat avec les associations marcquoises.

3. GESTION DES ANIMAUX ERRANTS

Afin de remplir cette mission obligatoire de service public, la Ville adhère au syndicat intercommunal à vocation unique de création et de gestion de la fourrière pour animaux errants de Lille et ses environs (SICGFA) qui comprend 39 communes.

Les missions de gestion de la fourrière sont prioritairement les suivantes :

- La capture, la garde, et le suivi des animaux errants trouvés (y compris ceux déposés) sur le territoire des 39 communes réunies en syndicat pour une période légale fixée à 14 jours ;
- La recherche du propriétaire des animaux trouvés errants …

Pour effectuer ses missions de gestion de la fourrière et du refuge affilié qui lui sont confiées, ce syndicat a désigné un prestataire dans le cadre d'un marché public. Pour la période 2022-2024 (renouvelable 2 ans), le prestataire retenu est la Ligue de protection des Animaux du Nord.

La contribution annuelle de la Ville au syndicat est de 0,50 € par habitant, modulée à la population communale de janvier 2022 sur la base du recensement INSEE. A cette contribution s'ajoute une part variable liée à la facturation des actes réalisés (capture d'animaux errants ou ramassage d'animaux décédés).

4. EVENEMENTS / ACTIONS DE SENSIBILISATION

4.1. Balades et ateliers

3 ateliers/conférences par an seront organisés avec pour objectif d'informer, de communiquer et de sensibiliser.

4.2. Sensibilisation dans les écoles et accueils de loisirs

Au cours de l'année scolaire 2023 - 2024, un projet de sensibilisation à la biodiversité auprès des enfants scolarisés en primaire sera développé en partenariat avec la Maison de la Pêche, de l'eau et de la Nature et l'Education Nationale. Ce projet vise à faire connaitre la biodiversité proche de nous.

4.3. Actions de communication

Des campagnes de communication et de sensibilisation notamment sur le thème de l'abandon à la veille des vacances d'été seront proposées.

La démocratie participative

1. ACCOMPAGNER / FAIRE VIVRE LES INSTANCES DE DEMOCRATIE LOCALE

La fin de l'année 2023 est marquée par le renouvellement de l'ensemble des conseils de quartier. En 2024, de nouveaux projets émergeront avec les nouveaux membres constitués. Le budget participatif sera reconduit.

2. FAIRE PARTICIPER LES CONSEILS DE QUARTIER, RIVERAINS ET USAGERS A DES PROJETS

En fonction des projets et de l'actualité, de nouvelles périodes d'échanges seront organisées.

3. LUTTER CONTRE LES DECHETS : PROPRETE URBAINE

Des actions de mobilisation seront renouvelées avec les conseils de quartier visant à créer une émulation dans la protection et la préservation du territoire et de notre planète.

4. PERMANENCES MENSUELLES DES ADJOINTS DE QUARTIER

Les 3 adjoints de quartier tiendront chaque mois, leur permanence de quartier. Objectifs : proximité, écoute pour toujours mieux accompagner les habitants.

5. PARTICIPER A UN RESEAU DE PARTAGE DE LA CULTURE DE LA PARTICIPATION

La Ville poursuit sa participation au *Think Tank* « Décider Ensemble » qui vise à diffuser la culture de la participation. Cette adhésion permet d'avoir accès à des études, des notes… qui abordent des thématiques de participation, de concertation et de dialogue.

La tranquillité et la sécurité urbaines

En 2024 la Ville de Marcq-en-Barœul, à travers son service de police municipale, assurera la lutte contre la délinquance en maintenant une sécurisation 7 nuits/7 et 6 jours/7.

Pour ce faire, la commune prévoit de renouveler, mais aussi élargir, sa flotte de caméras de vidéoprotection.

De plus, de nouveaux investissements dans l'équipement permettront d'accentuer l'efficacité d'action de la police municipale.

Afin de garantir une autonomie complète dans les déplacements des agents tout en gagnant du temps, la ville remplacera une moto vieillissante par un nouveau modèle. Pour transporter en permanence des moyens de protection tels que boucliers, casques, cônes de Lübeck, radars, extincteurs, herse etc., la ville remplacera également une voiture par un modèle plus adapté et offrant plus de volume dans l'habitacle.

Pour continuer à assurer la prévention routière, la ville équipera l'un de nos véhicules avec un attache remorque afin de déplacer quotidiennement le panneau mobile préventif de vitesse dans les différents quartiers de la ville. Ce radar pédagogique indicateur de vitesse permet aux automobilistes de prendre conscience de leur allure. L'enregistrement de ces données permet d'obtenir des statistiques telles que le comptage de véhicules et la vitesse moyenne. Ces données fiables sont utilisées par les services techniques pour adapter l'équipement de sécurité à chaque zone stratégique et prévenir les investissements inutiles ou peu performants.

En outre, la ville remplacera un lanceur de balles de défense vieillissant et obsolète. L'utilité de cette arme a été démontrée lors des dernières émeutes, il est donc nécessaire de pourvoir à son changement.

Enfin, un garde urbain lauréat du concours de police municipale a été nommé gardien stagiaire, ce qui porte l'effectif de policiers à 23 agents au lieu de 22 et l'effectif de garde urbain à 13 agents au lieu de 14. Cela ne change pas le contingent qui reste de 36 agents plus 2 chefs de service. Pour effectuer sa formation armement et effectuer ses missions une arme de catégorie B type beretta sera achetée.

Une politique sportive diversifiée visant à la promotion et au développement du sport et de la santé

Un entretien soutenu et un développement constant du patrimoine sportif

La Ville continuera son programme d'entretien, de maintenance et de renouvellement du patrimoine sportif.

Les travaux de rénovation énergétique de la salle Delcenserie devraient se terminer pour l'été 2024.Les travaux de la nouvelle salle de sport du Collège Rouges se poursuivront.

Le complexe de tennis René Vanneste sera rénové et des vestiaires seront aménagés au stade Georges Niquet.

Une politique sportive active, innovante et ambitieuse malgré la hausse des couts énergétiques

Avec la hausse des couts énergétiques, un plan de sobriété énergétique sera mis en place pour l'ensemble des équipements sportifs. Pour accompagner les actions mises en place, le budget de dépenses de fonctionnement 011 restera stable à hauteur de 301 400€. Les recettes augmenteront de 8% à hauteur de 429 000€.

La ville continuera de mettre à la disposition de la communauté éducative les moyens adaptés afin de favoriser l'enseignement de l'EPS et le développement des habilités motrices pour l'ensemble des élèves des écoles élémentaires.

Huit éducateurs interviendront sur le temps scolaire en Education Physique et Sportive, toutes les séances de natation seront dispensées par l'ensemble des Maitres-Nageurs Sauveteurs Municipaux. Les équipements sportifs ainsi que le matériel pédagogique seront mis à disposition et le transport des élèves sera pris en charge intégralement.

Par le biais de subventions de fonctionnement mais aussi d'aides indirectes telle que la mise à disposition de salles de sport et de stades et pour certains, d'éducateurs sportifs spécialisés, le soutien apporté aux associations sportives marcquoises ne faiblira pas et restera de qualité. L'enveloppe budgétaire des subventions aux associations sportives restera constante à 399 050 euros.

Les actions sportives municipales à destination de tous seront prolongées et continueront de se développer : Marcq-en-forme, l'école d'orientation municipale, le jardin aquatique, les leçons de natation et l'école municipale de kickboxing. Les manifestations sportives habituelles s'organiseront de nouveau (semi-marathon, course de trottinettes). Des actions concernant la promotion des Jeux Olympiques de Paris 2024 seront mise en œuvre (Semaine Olympique et Paralympique, journée de l'Olympisme). La ville , avec les salles Mazeaud et Herzog, sera centre d'entrainement pour les Jeux Olympiques dans les catégories Basketball et Handball, féminin et masculin.

Une politique de prévention à la santé pour tous

Les formations à destination du grand public, des associations sportives et du personnel municipal à l'usage des défibrillateurs reprendront de manière régulière. Le programme de prévention « Apprendre à porter secours » pour l'ensemble des élèves des écoles élémentaires marcquoises sera reconduit. Le projet sport sur ordonnance à destination des personnes en affection longue durée continuera à se développer.

Des actions pour les générations futures

Pour l'année 2024, la Ville de Marcq-en-Barœul apportera un renfort aux familles en ouvrant davantage de places de crèches, notamment dédiées aux enfants en situation de handicap, et dans les accueils de loisirs. Les projets dédiés à l'enfance et à la jeunesse se poursuivent, avec le lancement des travaux de reconstruction de la Maison de Jeunesse du Pont et la relocalisation de la ludothèque associative Pigeon Vole.

Soutenir les familles dans la conciliation de leur vie professionnelle et familiale

Permettre aux familles de concilier vie professionnelle et vie familiale, c'est offrir un vaste panel de modes d'accueils aux familles : forte de 37 nouvelles places de crèches ouvertes en 2023, la Ville offre aujourd'hui 220 places d'accueil collectif municipal et associatif (crèche du Centre Social et Culturel – 40 places dont 14 à vocation d'insertion professionnelle AVIP). Avec l'offre d'accueil familial chez les assistantes maternelles (562 places), les MAM (23 places) et l'offre privée (206 places), ce sont près de mille places d'accueil dans la ville. La CAF est partenaire financeur de cette offre de service pour un montant proche de 1,4 M € pour le fonctionnement des crèches municipales.

Les crèches continuent de se moderniser en mettant en place la livraison de repas en liaison froide pour les deux crèches Maison de l'Enfance et Ilot Câlin (le jardin d'enfants reste rattaché au marché de repas des écoles). Les cuisines des crèches sont modernisées : un personnel formé aux règles et procédés de restauration en liaison froide, des cuisines modernisées au moyen d'un investissement complémentaire pour le mobilier de cuisine professionnel sont prévus, notamment à la Maison de l'Enfance.

L'année 2024 permettra le bilan de la première année de fonctionnement de la nouvelle crèche la Buissonnière-Petite Buissonnière, gérée par le partenaire privé Rigolo Comme la Vie dans le cadre d'une concession de service public.

Les participations de la CAF et des familles représenteront une recette de 1,4 M €. Les investissements réalisés dans les structures petite enfance seront dédiés au renouvellement de matériel.

La Ville cofinance également la crèche à vocation d'insertion professionnelle du Centre Social et Culturel pour un montant de 102 752 euros. L'année 2024 maintien de la subvention au Centre Social à son montant 2023 (nouvelle convention) de 185 545 euros (pour les actions en direction des familles) dans un contexte budgétaire qui reste tendu.

Afin de toujours mieux accompagner les parents dans leur recherche de mode d'accueil, le Relais d'Assistantes Maternelles se transforme en Relais Petite Enfance, dont l'évolution se poursuit en lien avec les nouvelles dispositions législatives qui voient le jour.

La ludothèque animée par l'association Pigeon Vole, préparera sa mutation afin de proposer un nouveau projet revu au bénéfice des familles marcquoises, dans un nouveau local situé rue Derain : une installation est prévue pour début janvier 2024. La CAF soutient cet investissement à hauteur de 75 000 €.

Accompagner les enfants et les jeunes vers l'âge adulte

Afin de faire vivre toute l'année durant les mercredis et les vacances scolaires les accueils de loisirs maternels, primaires et adolescents ainsi que les maisons de jeunesse dont les principaux postes sont la restauration en liaison froide, les achats de prestations d'animation les transports. C'est sur ce budget « transports » que l'effort d'économies se poursuit, en toute cohérence avec l'objectif de transition écologique affiché par la Ville. Cependant, le budget jeunesse est en augmentation pour faire face à la demande supplémentaire des familles par rapport à l'année écoulée et ainsi créer 48 places supplémentaires. Des recettes sont attendues de la part de la CAF et les participations des familles.

Les évènements jeunesse (Fête du jeu, Chantez Marcq, Allumoirs) égayeront à nouveau les quartiers.

La nouvelle Maison de la Jeunesse du Pont, combinée au restaurant scolaire de l'école Joséphine Baker, pour un investissement estimé à 2 550 000 euros, sortira de terre en 2024. Des subventions de co-financements pouvant aller jusqu'à 375 000€ sont attendues de la part de la CAF.

Comme les autres années, la Ville soutiendra les jeunes grâce aux bourses pour le permis de conduire ou le BAFA en échanges d'heures de bénévolat dans les associations. Les partenaires associatifs comme les scouts, l'Outil en Main ou encore l'Association pour l'Accompagnement à la Scolarité Dans et Avec les Familles (AASDAF) sont subventionnés.

Inclure le handicap dans toutes nos structures accueillant les enfants

La Ville de Marcq-en-Barœul porte de longue date une volonté forte d'inclusion des enfants avec handicap dans les structures petite enfance, enfance et jeunesse. En petite enfance, les professionnelles sont accompagnées par le RIIEH, Réseau Intercommunal et Inter-institutionnel Enfance Handicap pour des formations. Pour la jeunesse, la Ville accueille les enfants en situation de handicap en leur dédiant un animateur chacun, grâce à un co-financement de la CAF à hauteur de 60 % par la CAF dans le cadre du dispositif Fonds Public et Territoires.

L’éducation de nos enfants

Végétalisation des cours des écoles afin d’offrir aux enfants un environnement de qualité

- Derain
- Pascal
- Léonard de Vinci

Offrir des moyens d’apprentissage adaptés

- Fournitures scolaires
- Acquisition de 112 tablettes

Proposer un repas équilibré chaque jour

50% de produits de qualité

20 % de produits dissous de l’agriculture biologique

Pour chaque 1300 élèves fréquentant quotidiennement

Lutter contre le gaspillage alimentaire

Proposer aux classes des ateliers de découverte de la biodiversité

Permettre d’assurer le nettoyage quotidien des écoles et des bâtiments municipaux et impliquer pleinement les agents

Offrir aux enfants quittant leur école

- Un chèque lire de 15€
- Une sortie à la mer

Soutenir les enseignants qui souhaitent développer des sorties « classe de découverte »

Maintenir une ATSEM par classe

Accompagner les associations des parents d’élèves et notamment l’association des parents d’élèves de l’Ecole Européenne dans la prise en charge

Respecter le cadre législatif et paritaire du financement des établissements privés

Lutter contre le harcèlement scolaire, en formant les agents à la gestion des situations de harcèlement

Maintenir à niveau le plan particulier de mise en sureté des écoles pour face aux risques majeurs

Développer la citoyenneté auprès des jeunes, avec un Conseil Municipal des enfants renouvelé

Le dynamisme économique et l'emploi

Les actions en faveur de l'emploi local restent une priorité, avec une action majeure : le retour de l'organisation du Forum de l'entreprise et de l'emploi à l'hippodrome Serge Charles.

Des actions seront également organisées afin de permettre aux entreprises marcquoises de réseauter et d'échanger sur leurs pratiques respectives : la cérémonie des vœux aux acteurs économiques, la reprise sous un nouveau format des rencontres du « club entreprendre », les olympiades inter-entreprises.

D'autres manifestations sont prévues tel que le salon des commerçants au printemps 2024 ainsi que les animations organisées au moment des fêtes de fin d'année.

En 2024, l'attribution de subventions à l'association des commerçants Enseignes de Marcq, ainsi qu'à d'autres associations œuvrant en faveur du soutien aux créateurs d'activité est renouvelée.

Une continuité dans l'action des marchés communaux sera poursuivie. Seul, le marché Doumer devrait connaitre un développement interne.
Le succès des marchés nocturnes durant l'été 2023 nous montre l'intérêt des Marcquois pour ceux-ci. L'organisation de ces manifestations est bien entendu reconduite pour 2024.

En parallèle, des recettes de l'ordre de 25 000 € seront enregistrées, au titre de la location des bureaux de l'Espace Entreprises, mais aussi les droits de place perçus sur les marchés de plein air communaux et nocturnes.

Une dynamique artistique et culturelle au plus près des Marcquois

La Ville de Marcq-en-Barœul propose aux Marcquois et aux Marcquoises des activités artistiques très diversifiées et une programmation culturelle éclectique et qualitative au sein de ses 13 équipements culturels.

De nouveaux événements autour du rock et de la création d'une œuvre d'art des Marcquois seront proposés.

La Ville de Marcq-en-Barœul poursuit son soutien aux associations marcquoises, ses actions de proximité au sein des quartiers et au plus près des scolaires et des familles.

Riche du succès du pôle culturel Le Pont des Arts et du Minorelle, la Ville de Marcq-en-Barœul poursuit son soutien aux artistes et aux associations grâce à la réouverture du théâtre Colisée Lumière.

La Ville poursuit son programme d'entretien, de maintenance et de renouvellement des équipements culturels. Elle inaugurera le kiosque à musique situé dans le parc Valmy et entamera la phase travaux du projet d'extension et de rénovation du Conservatoire de musique, danse et théâtre.

La Direction des affaires culturelles et du patrimoine poursuivra ses efforts d'optimisation financière et organisationnelle ainsi que ses démarches en faveur d'une diversification des sources de financement. La DAC aura une attention particulière au remplissage des salles (coût fauteuil). Elle sera particulièrement attentive à l'empreinte carbone des projets mis en place.

Évènementiel – Animation - Relations Internationales

1- Grands Evénements

2024 sera l'occasion de retrouver de grandes manifestations rassemblant un large public pour partager des moments festifs et conviviaux.

La Ville a souhaité maintenir et développer ces événements importants pour le vivre ensemble, en partenariat avec les associations.

- Pont en Fête dans le quartier du Pont, fête de rue,
- 13 juillet à l'Hippodrome concert et feu d'artifice,
- Saint Vincent d'Automne quartier du Bourg, art de la rue,
- Noël à l'Hippodrome.

Le nouveau périmètre de la Saint Vincent d'Automne, tourné vers la Marcq verra son développement sur le chemin de halage amplifié. Concernant le 13 juillet, la programmation fera une large place à la nouvelle scène française.

2- Animation de proximité – Vie Associative

L'Animation contribue à créer au sein des quartiers et dans la ville un lien entre les habitants. Elle constitue également des rendez-vous attendus chaque année comme **les vide-greniers**, **les fêtes des voisins**

- ✓ 10 vide-greniers
- ✓ 35 fêtes des voisins
- ✓ **Fêtes calendaires** organisées par les associations d'animation de quartier (Fête d'Halloween , fête de st Nicolas , goûter de Noël , fête de la chandeleur , chasses aux œufs , fête du printemps etc ..

- **La Fête du Parc Valmy** en partenariat avec les associations de quartier va permettre de mettre en valeur le nouveau kiosque dans le parc.
- **Le Marché de Noël associatif** , très attendu par le public sera revisité pour maintenir sa dynamique et développer de nouvelles actions
- En complément des **subventions annuelles** maintenues au même niveau que 2023.
- Un **soutien logistique est technique** très important pour accompagner les associations dans la mise en place de leurs projets et actions : Montage et installation de stands , tables, chaises, podium, sonorisation..

3- Relations Internationales

La Ville poursuit son partenariat avec les associations des villes jumelées , notamment en maintenant les montants des **subventions en 2024** et en mettant à disposition le pôle de Langues au Château Vanderhaeghen pour y réaliser leurs cours de langues.

Ces différentes associations ont pu reprendre leur niveau d'activité avant covid , ce qui permet de proposer de nombreux cours dans des langues différentes

- ✓ Les Amis d'Ealing : 86 heures de cours d'anglais/semaine
- ✓ Les Amis de Poggibonsi : 9 heures de cours d'italien/semaine
- ✓ Les Amis de Gladbeck : entre 10et 12 heures de cours d'allemand /semaine
- ✓ Les Amis de Kuurne : 4 heures de cours de néerlandais/semaine
- ✓ Instants latins : 20 heures de cours d'espagnol/semaine

- Également le **partenariat avec le cinéma du Pont des Arts** en 2024 et les 4 associations de jumelage sera maintenu , avec la projection durant l'année d'un film anglais, allemand, belge, et italien.

- La **Fête de l'Europe,** prend toute sa dimension lors de la manifestation organisée après la cérémonie du 8 mai sur le perron.

- La Ville accueille régulièrement à l'hôtel de ville (entre 4 et 6 /an) pour une visite et un temps convivial des **délégations de collégiens** de nos villes jumelées

  Gladbeck , Ealing , Poggibonsi mais également de villes non jumelées comme Barcelone, Rome.

- 2024 sera l'année **du 60ème anniversaire de jumelage** avec la ville de Gladbeck. Cet anniversaire sera célébré à travers des actions de la ville et de l'association des Amis de Gladbeck ;
- Cette année , une cérémonie sera organisée début 2024 pour mettre à l'honneur l'obtention par la Ville du «**Label Ville Européenne »** qui valorise les actions tournées vers l'Europe que la Ville met en place

4- <u>Solidarités Internationales</u>

La Ville sera aux côtés des **associations** de Solidarité Internationale et humanitaires pour les accompagner dans leurs projets :en termes de communication et de soutien logistique.

Festival des solidarités Internationales

Vente Solidaire

Fête aux Huitres

Les solidarités

Avec son CCAS, la Ville anime une action générale de prévention et de développement social sur son territoire, en liaison étroite avec les institutions publiques, privées et ses partenaires associatifs.

Les différentes crises : sanitaire, géopolitique, économique et sociale ont un retentissement sur la population, elles font émerger de nouveaux besoins en termes de conseils, d'accompagnement et d'actions. Le Conseil municipal souhaite alors renforcer son soutien envers les marcquois, notamment envers les plus fragiles et les plus isolés, en augmentant la subvention d'équilibre ainsi que la valorisation des moyens mis à disposition au Centre Communal d'Action Sociale. Ainsi les services du CCAS poursuivront l'ensemble de leurs activités et pourront mener des actions complémentaires pour répondre aux demandes urgentes et aux situations nouvelles observées. Après une réorganisation des services et des locaux, les équipes du CCAS ont été renforcées avec le recrutement de deux travailleurs sociaux pour améliorer l'accueil et pour accomplir les missions d'accompagnement social lié au logement, et d'un animateur pour accompagner les seniors, créer des liens entre générations.

En effet, les seniors représentent plus d'un quart de la population marcquoise, l'enjeu est de taille pour permettre épanouissement et développement personnel de chacun. Les seniors sont une force vive qu'il convient de cultiver. De nombreux partenaires viennent conforter les actions menées qui servent les objectifs suivants : accompagner les seniors, créer des liens entre générations et inviter tous les citoyens à prendre conscience de la place et du rôle que jouent les « seniors » dans notre Ville. Mais le CCAS proposera dès 2024, en complément des événements traditionnels (banquets, thés disco, colis festifs, chocolats) un nouveau panel d'activités dédiées aux seniors dans les domaines liés à la prévention, la culture, le sport et le bien-être.

La prévention constitue un levier appréciable en termes de lutte contre la dépendance. Préserver l'autonomie en proposant des actions stimulantes réduit considérablement le sentiment de solitude. Des agents sociaux expérimentés et volontaires, accompagnent au domicile les seniors isolés et les encouragent à participer aux actions et à bénéficier des dispositifs mis en place.

Les services à la population (AMS)

Pour répondre aux missions régaliennes de la direction, les dépenses de fonctionnement sont incompressibles.

L'inflation sur les prix des fournitures pèse sur ces dépenses qui s'en trouvent augmentées.

En parallèle, même si une dotation pour les frais d'assemblée électorale est versée aux collectivités, elle ne couvrira pas la totalité du coût de service qu'occasionnera l'organisation du scrutin des Élections Européennes en juin 2024, organisation qui contribue à l'augmentation des dépenses en 2024 par rapport à 2023, 2023 étant une année sans scrutin.

Pour contrebalancer l'augmentation des dépenses, des réflexions sont menées pour augmenter les recettes de la direction et mener une conduite de réduction des coûts en transversalité au sein de la collectivité.

C'est ainsi que l'Accueil Multi Services est organisé de sorte à optimiser l'utilisation des dispositifs de recueil pour augmenter d'année en année la dotation des titres sécurisés.

En 2024, il est prévu de remplacer le photocopieur mis à la disposition du public par une borne d'impression libre-service. Cette borne apportera non seulement un gain de temps en guichet mais également des dépenses de consommables en moins tout en créant une recette supplémentaire en permettant aux administrés de copier, de scanner et d'imprimer les documents justificatifs obligatoires pour le traitement de leurs demandes.

Pour rappel, en 2023 le Conseil Municipal a adopté la proposition de revalorisations des tarifs des concessions funéraires.

L'impact des nouveaux tarifs, applicables depuis le 1er Mars 2023, se constatera en 2024 avec les premiers renouvellements des concessions dont la date d'échéance est 2023 et qui viendront s'ajouter aux achats de concessions.

En parallèle des actions transversales sont conduites pour réduire les dépenses de fonctionnement d'autres directions. En effet de plus en plus de Dossiers Familles sont mis à jour de manière dématérialisée.

La généralisation de la facture en ligne se poursuit. L'objectif est de n'adresser les factures au format papier qu'aux cas particuliers (structures d'hébergement, familles éloignées du numérique).

Le cadre de vie et la qualité urbaine de la Ville

Dans le cadre de l'exercice 2023, la Ville confirme les actions programmées dans le mandat afin de répondre à de nombreuses thématiques en incluant un volet environnemental omniprésent.

Ces actions se décomposent selon les thématiques suivantes :

- **Energie :**

  Après avoir achevé la campagne de rénovation liée à l'éclairage public, la Ville se concentre sur les économies d'énergie de ses bâtiments qu'elle décline à partir de plusieurs stratégies :

  - La gestion et la programmation des consignes des températures ambiantes et la gestion affinée des programmations de bâtiments dont l'usage est partiel.
  - Rénover, optimiser l'éclairage des bâtiments en équipant ces derniers par de la LED et poursuivre l'isolation thermique des bâtiments qui avait déjà été amorcées.

- **En matière sportive :**

  La Ville a engagé la construction d'une salle de sports dans le quartier des Rouges-Barres qui viendra s'appuyer sur la salle existante, elle-même rénovée.
  Pour anticiper les nouvelles réglementations en matière de décret tertiaire, la nouvelle salle ainsi que l'ancienne seront chauffées à partir d'un dispositif de type géothermie.

  Le programme sportif inclut la construction de nouveaux vestiaires et de douches au stade Niquet afin de répondre aux besoins des licenciés du club sportif.

  Ces travaux débuteront dans le 1er trimestre 2024.

- **Développement durable et préservation du patrimoine :**

  La Ville a engagé la rénovation d'un bâtiment lié à une ancienne exploitation maraichère correspondant à une des plus vieilles maisons construites sur la Ville. Cette dernière sera préservée dans un esprit muséal et deviendra le lieu d'échanges liés à la thématique environnementale.

  Un hangar bois va être démoli et remplacé par une nouvelle structure de même nature qui pourra accueillir différents ateliers de formation et d'échanges.

  Les travaux seront achevés dans le 1er semestre 2024 avec la création d'espaces maraichers renforcés par un verger accessible au public.

  La Ville renforce son patrimoine arboricole avec plusieurs chantiers qui seront engagés durant l'hiver 2023/2024, concerne :
  - La plantation d'arbres sur la rue Bonduelle, nouvellement créée
  - La replantation massive d'arbres sur l'avenue du Baroeul, limitrophe à la Ville de Mons en Baroeul
  - La plantation d'arbres en ilot central sur la rue de Menin incluant l'infiltration des eaux pluviales

- **Gestion des bâtiments municipaux :**

  La Ville poursuit son programme de rénovation des bâtiments municipaux et confirme ses engagements liés à l'agenda programmé nécessaire à l'adaptation des structures face au handicap. Ce programme étalé sur 9 ans se terminera en 2025.

  En parallèle, de nouvelles stratégies sont mises en œuvre pour répondre au décret tertiaire à l'horizon 2030 pour engager des programmes de réduction d'énergie et confirmer la transition écologique liée à la neutralité carbone.

- **Culture :**

  Après la construction du Pont des Arts et la création du jardin Minorelle, la Ville va renforcer le potentiel d'accès à la formation musicale en créant une extension à l'école de musique. Ces travaux débuteront en 2024, sans faire abstraction à des travaux de rénovation du bâtiment principal.

- **Enseignement :**

  La Ville continue la rénovation des structures mises à disposition de l'enseignement selon un programme constant affiché pendant toute la durée du mandat. Ce programme intègre la construction de préaux sur une période de 3 ans et la construction d'un nouvel espace de restauration dans le quartier du Pont. Les travaux débuteront durant le 1er trimestre 2024.

  On notera que cette initiative est conjuguée à la construction d'une maison de jeunesse associée dans le même bâtiment qui permettra de mutualiser les ressources.

- **Espaces publics extérieurs :**

  La Ville s'associe à la MEL afin de rénover l'ensemble des voiries en intégrant prioritairement le développement des modes de déplacements alternatifs. Ces derniers se traduisent par la construction de larges espaces sécurisés dédiés aux piétons renforcés par la création de bandes cyclables.

  Le stationnement des 2 roues devient prioritaire aux abords des établissements publics et des pôles commerciaux.

  Afin de lutter contre le réchauffement, la Ville positionne sur l'espace public des volumes végétaux afin de résorber les ilots de chaleur.

- **Requalification des friches industrielles**

  La Ville a profité d'une délocalisation de l'entreprise historique liée à la production de Carambar pour acquérir le foncier et renforcer l'attractivité du quartier du pont de Marcq.

  Des études sont en cours pour redonner à ce site une dynamique incluant un ruban vert des voies de circulation dédiées aux modes doux, un nouveau tissu économique et la construction d'un pôle sportif.

La promotion de l'égalité Femmes/Hommes

En 2024, la délégation Egalité Femmes/Hommes poursuivra ses actions pour promouvoir la place des femmes dans toutes les sphères de la société et lutter contre les inégalités et les violences qu'elles subissent, en s'adressant aux femmes de tout âge.

La collaboration avec l'association FACE MEL sur la lutte contre les stéréotypes en matière d'orientation scolaire et professionnelle sera poursuivie et renforcée. Le collège des Rouges Barres bénéficiera d'une nouvelle initiative dans la continuité du dispositif « les filles ont le sens de l'orientation » proposé précédemment. Cette action, s'adressera désormais également à un groupe de garçons et offrira une réflexion approfondie et un accompagnement dans la définition d'un projet professionnel. Des ateliers communs aux deux groupes permettront de mener une réflexion sur la place de chacun, garçons et filles.

Le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles organisera des permanences juridiques chaque semaine en mairie. La Ville continuera à informer et à sensibiliser sur les grands enjeux de l'Egalité Femmes/Hommes notamment lors de la Journée du 8 mars, journée internationale des droits des femmes et la journée du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. La formation des agents et des partenaires sera poursuivie pour appréhender et accompagner les femmes victimes de violences.

La délégation élargira son champ d'action en s'engageant dans la lutte contre les violences intrafamiliales. Bien que cela ne relève pas directement de ses compétences, la Ville de Marcq-en-Barœul partage l'ambition de combattre ces violences et souhaite travailler en collaboration avec tous les acteurs concernés. En 2024, les crédits destinés à financer des nuitées d'hôtel lors des situations d'urgence, seront également fléchés vers les femmes de victimes de violences conjugales.

Un nouveau projet, initié en 2023, verra le jour avec la création d'un logement d'accueil temporaire pour les femmes victimes de violences conjugales. Au-delà d'un simple refuge, les personnes accueillies bénéficieront d'un accompagnement psycho-social du CIDDF et de la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la Ville.

La Politique de la Ville

La direction politique de la ville poursuivra ses actions au plus près des habitants. A partir du 1er janvier 2024, la nouvelle génération des contrats de ville « Quartiers 2030 » prendra la suite des contrats de ville actuels pour une durée de 6 ans.

Au titre de la réussite éducative, le travail partenarial et en réseau avec les acteurs locaux sera intensifié dans le cadre d'un programme de réussite éducative.

Seront financés au titre du PRE :

- Deux clubs Coup de Pouce afin de prévenir le décrochage scolaire précoce. Un Club CLE « Club Lecture Ecriture » sera proposé à des enfants de CP et un club CLA « club langage » sera mis en place pour des élèves de grande section de l'école Dolto.

- L'action « les mercredis de l'hippodrome » sera poursuivie. Le club de l'Olympique Marcquois Rugby a souhaité mettre en place pour ses licenciés une journée entière, le mercredi, dédiée à la pratique du rugby et à la mise en place d'activités extra-sportives avec notamment des activités culturelles et une aide à la scolarité. L'OMR souhaite y ajouter une dimension sociale en incluant dans ce projet des jeunes de 10 à 12 ans issus du quartier de la Briqueterie. Cette organisation journalière permet ainsi de proposer à ces jeunes, non seulement une pratique sportive mais également des activités ayant une dimension éducative (activités culturelles, soutien scolaire), afin de faire du rugby un vecteur d'apprentissage et de socialisation.

- Dans le cadre de la convention avec le centre social, un lieu d'écoute, d'échange et de soutien à la fonction parentale. En complément, de la création du « café des parents », des conférences avec des intervenants seront proposées ainsi qu'une sortie éducative et un mini-séjour.

- La référence de parcours, portée par la Sauvegarde du Nord, sera prise en charge par la Ville.

- L'action « Améliorer le climat scolaire pour la réussite de tous les élèves au sein de l'école C. Péguy » mise en œuvre par la Sauvegarde du Nord sera poursuivie.

- La Ville participera au projet éducatif en direction des jeunes du quartier de la Briqueterie porté par le centre social et culturel de Marcq-en-Barœul. Dans ce cadre sont proposées des actions éducatives de loisirs, de sport, de culture et de mobilité pour promouvoir la citoyenneté et le vivre ensemble, l'égalité filles/garçons, favoriser la réussite scolaire et l'insertion socio-professionnelle, prévenir des conduites à risques, le harcèlement et le cyber-harcèlement, la radicalisation et les problématiques de santé mentale. Ce projet se décline tout au long de l'année sur l'ensemble des périodes de vacances scolaires (et périscolaire pour l'accueil jeunes et le CLAS) avec une programmation coconstruite avec les jeunes et leurs familles.

- L'action « La sophrologie : une technique au service des parents et leurs enfants », inscrite dans une dynamique de soutien à la scolarité des enfants et à la parentalité, sera poursuivie. L'action intègre comme objectif principal la santé des enfants et des leurs parents.

Le projet de DEMOS ayant pris fin, la Ville de Marcq-en-Barœul a souhaité s'engager dans le projet porté par la métropole européenne de Lille « OPUS : orchestre pédagogique d'utilité sociale ». Ce projet vise à prolonger l'action de démocratisation culturelle de DEMOS. Le projet OPUS consiste en la création d'un orchestre de jeunes âgés de 7 à 9 ans qui habitent dans des quartiers relevant de la politique de la ville et qui n'ont jamais accédé à une institution musicale. Il se base sur un apprentissage collectif d'un instrument de musique tout en liant cette pratique au chant et l'expression corporelle. Les enfants suivront deux ateliers de 1h30 par semaine qui seront encadrés par un binôme d'intervenants artistiques et de référents sociaux. 10 enfants du quartier de la Briqueterie seront concernés.

Dans le cadre de la convention d'objectif et de moyens mis en place avec le club de prévention FCP, la ville de Marcq-en-Barœul reconduira sa subvention de fonctionnement annuelle à laquelle s'ajoute un part variable sur objectifs.

Une action portée par le club de prévention, dénommée « Réalisateur en herbe », sera également financée. Cette action permet à des jeunes participants de s'exprimer au moyen de l'outil vidéo et de réaliser un court métrage sur une thématique qu'ils ont choisie à partir de préoccupations et

questionnements qui touchent à leur vie quotidienne. Ce projet vise notamment à favoriser l'esprit critique et l'analyse des informations véhiculées dans les médias et les réseaux sociaux.

Sur l'axe « l'accès à l'emploi de tous les habitants », la ville poursuivra son financement sur le projet « AccESS Emploi » . AccESS EMPLOI est un projet pour des personnes qui présentent un ou plusieurs freins qui ne leur permettent pas de mener à bien leur insertion sociale et / ou professionnelle.

Sur l'axe de la cohésion sociale, le fonds de participation des habitants sera doté d'une enveloppe de 5 000 € afin de permettre la réalisation d'animations sur le quartier, portées par les associations et les habitants notamment des goûters à l'occasion de chaque période de vacances scolaires et le repas de quartier.

Le Numérique

L'année 2024 va être marquée par la poursuite de la transformation numérique de la Collectivité.

Cela se traduira par la mise en place d'outils favorisant une plus grande agilité et réactivité des services. Des ordinateurs portables vont être déployés, la couverture WIFI des bâtiments municipaux va être étendue, de nouveaux outils collaboratifs vont être mis à disposition des agents et élus.

L'infrastructure interne de téléphonie va également être remplacée pour offrir aux services et élus davantage de flexibilité.

Face à l'explosion des menaces informatiques, la Ville va continuer à mettre en place de nouvelles mesures et outils pour améliorer sa protection face aux cyberattaques de plus en plus évoluées. Cela se réalisera dans le cadre du volet cybersécurité de France Relance, subventionné à hauteur de 90 000€, par l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI).

La messagerie électronique de la Ville utilisée par l'ensemble des services municipaux et les élus va également être mise à jour vers une version plus sécurisée et plus riche.

Dans le contexte de crise énergétique et face à l'explosion des coûts associés, la Ville va continuer à développer des outils innovants pour optimiser la consommation d'énergie dans les bâtiments et salles municipales, en fonction des usages de chacun, grâce à des objets connectés.

Afin de répondre aux besoins et aspirations des marcquois, la Ville continuera de développer ses services en ligne en veillant plus particulièrement à la prise en compte de l'expérience utilisateur. L'objectif recherché étant toujours de faciliter, simplifier, améliorer les démarches administratives.

Le réseau de fibres optiques va continuer à être développé. Ce réseau devenu critique pour la Ville sera sécurisé par la mise en place de boucles, pour palier à d'éventuelles ruptures de fibres optiques.

La sécurisation du domaine public sera renforcée par la poursuite du déploiement de nouvelles zones vidéoprotégées et le remplacement de caméras de vidéoprotection plus performantes. La sécurité de l'infrastructure serveurs hébergeant les images de vidéoprotection sera renforcée par l'ajout d'un serveur de secours. Dans le cadre du dispositif Belvédère, la Police Nationale disposera d'un accès sécurisé qui lui permettra si besoin d'accéder aux images de vidéoprotection de la Ville.

La transformation numérique dans les écoles va se poursuivre pour contribuer à porter la généralisation du numérique éducatif. Cela se traduira par la mise à disposition de 90 nouvelles tablettes dans quatre écoles élémentaires.